

RAPPORT

Audit de la Fondation Feu Vert

Secteur de la prévention spécialisée

11^{ème}, 14^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements

- Octobre 2008 -

Rapporteurs : M , Inspecteur général
M. , Inspecteur
Mme , Administratrice

**NOTE DE SYNTHÈSE
du
RAPPORT DEFINITIF**

Audit de la Fondation Feu Vert Prévention Spécialisée

- Octobre 2008 -

L'association de prévention spécialisée Feu Vert a pour mission de contribuer à la réduction des phénomènes d'inadaptation sociale des jeunes.

A l'heure actuelle, neuf équipes de Feu Vert (constituées d'éducateurs de rue) interviennent sur quatre arrondissements de la Capitale (11^{ème}, 14^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}). En parallèle, et avec d'autres équipes, Feu Vert intervient également dans le département de Seine-Saint-Denis.

Les équipes parisiennes qui emploient une cinquantaine de salariés ont suivi 2982 jeunes (dont 39 % de filles) en 2006 (soit un accroissement de plus de 12% par rapport à l'année précédente).

En 2007, le Département de Paris, dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance, a versé à Feu Vert une subvention de 3.032.000 € (le montant de la subvention est stable depuis trois ans).

Le champ de la prévention spécialisée s'avère particulièrement vaste et est marqué par l'émergence de nouveaux partenariats (notamment avec les mairies d'arrondissement).

Feu Vert est une association ancienne qui a joué un rôle pionnier dans le domaine de la prévention spécialisée. Son professionnalisme et sa connaissance du terrain sont unanimement reconnus. Elle s'implique fortement dans le jeu des partenariats institutionnels (mairies d'arrondissement, DASES, équipes de développement local, etc...). Sa gestion est rigoureuse.

.../...

Son action manque toutefois de visibilité et de lisibilité alors même que le pilotage du dispositif institutionnel de la prévention spécialisé s'avère complexe.

Feu Vert s'investit encore trop dans le soutien éducatif des jeunes scolarisés en école primaire au détriment de son « cœur de métier ».

Son coût par jeune suivi est plus élevé que celui des autres grandes associations de prévention spécialisée en raison d'un encadrement renforcé de ses équipes de terrain.

Enfin, l'évaluation de ses différentes activités demeure insuffisante.

Les principales préconisations de l'Inspection générale sont les suivantes :

- Mise en œuvre par l'association d'une application informatique pour mieux connaître son public et ses activités.
- Expertise en (liaison avec les mairies d'arrondissement concernées et la DASES) des éventuelles lacunes en matière de couverture de certains territoires.
- Intensification des actions d'information vis-à-vis des associations de bailleurs et de locataires.
- Arrêt du soutien scolaire des enfants des écoles primaires.
- Développement des échanges d'information sur les pratiques professionnelles avec les missions locales.
- Redéfinition de la fonction de chef de service éducatif.

Rapporteurs :

M. , Inspecteur général

M. , Inspecteur

Mme , Administratrice

SOMMAIRE

Introduction.....	3
1. Présentation générale des équipes de prévention spécialisée de Feu Vert.....	4
1.1. Le fonctionnement de la Fondation	4
1.2. La population suivie croît régulièrement	5
1.2.1. Le profil des jeunes.....	6
1.2.2. Les statistiques d'activité en 2006	8
1.3. Les ressources humaines : un encadrement des jeunes important	9
1.3.1. Un effectif en croissance à partir de l'année 2003 pour constituer une nouvelle équipe de rue	9
1.3.2. Le taux de renouvellement du personnel concerne une personne sur cinq de 2002 à 2005. ...	10
1.3.3. L'éventail des salaires est plus étendu que dans les autres associations	11
1.3.4. Le taux d'encadrement des jeunes par les équipes éducatives est le plus fort des trois associations auditées	11
1.3.5. L'accès à la qualification professionnelle	12
1.4. Une situation financière correcte	12
1.4.1. Le bilan de la fondation est en légère croissance chaque année.....	12
1.4.2. Un résultat consolidé en excédent depuis 2003	15
1.4.3. La situation des clubs et équipes de prévention se dégrade en 2006	16
1.4.4. Le compte analytique des clubs et équipes de prévention.....	20
2. Trois domaines d'activité particulièrement structurants de Feu Vert.....	22
2.1. Travail de rue.....	22
2.1.1. Travail de rue et relations avec la police de terrain.	26
2.1.2. L'absence de travail de rue la nuit	27
2.2. Action éducative et milieu scolaire.....	28
2.3. Insertion professionnelle	33
3. L'émergence de nouveaux partenariats dans une logique de projet territorial.....	40
3.1. Mairies d'arrondissement.....	40
3.2. Equipes de développement local.....	41
3.3. Justice	42
Conclusion.....	45
Préconisations.....	46

INTRODUCTION

Par lettre en date du 26 décembre 2006, le Maire de Paris a demandé à l'Inspection générale d'auditer l'association de prévention spécialisée Feu Vert.

Dans le cadre de la mission de protection de l'enfance qui incombe au département, les équipes de prévention spécialisée, constituées d'éducateurs de rue, ont pour mission de contribuer à la réduction des phénomènes d'inadaptation sociale des jeunes.

A l'heure actuelle, neuf équipes de Feu Vert interviennent sur **quatre arrondissements** de la Capitale (11^{ème}, 14^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}).

Ces équipes qui emploient une cinquantaine de salariés ont suivi 2.982 jeunes (dont 39% de filles) en 2006 (soit un accroissement de plus de 12% par rapport à l'année précédente).

En 2007, le Département de Paris a versé à Feu Vert une subvention de 3.032.000 € (le montant de la subvention est stable depuis trois ans). Le champ de la prévention spécialisée est particulièrement vaste et couvre des domaines aussi variés que le travail de rue proprement dit, l'accompagnement de la scolarité, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'insertion professionnelle, l'aide à la fonction parentale, la contribution à l'élaboration d'un « projet de territoire », la prévention de la délinquance, la « réussite éducative »...

Nombre d'actions de Feu Vert reposent sur des collaborations entre ses équipes de quartier, les services du département de Paris (au premier rang desquels la DASES) ou des institutions étatiques.

Dès les premières enquêtes sur le terrain, il est apparu aux auditeurs que leur mission se heurterait à la rareté et aux difficultés de l'évaluation en ces domaines (notamment l'impossibilité de mettre en place un suivi longitudinal de cohortes homogènes ou de recueillir l'avis des usagers).

Ce handicap ne pouvait être surmonté qu'en demandant à un nombre important de personnes, appartenant à des institutions très variées, de témoigner de leur expérience et d'apprécier les répercussions des diverses actions sur les jeunes.

C'est le choix méthodologique retenu par les auditeurs qui, par ailleurs, n'ont pas repris une analyse juridique détaillée de la prévention spécialisée, thème largement développé dans un rapport de 2006 de l'Inspection générale portant sur la prévention à Paris.

La première partie du présent rapport est consacrée à une **présentation générale des équipes de prévention spécialisée de Feu Vert** sous différents aspects (articulation avec la Fondation, mesures de l'activité, gestion des ressources humaines, situation financière).

Dans une deuxième partie, sont étudiées **trois activités traditionnelles et particulièrement structurantes** de Feu Vert :

- le travail de rue ;
- l'accompagnement scolaire ;
- l'aide à l'insertion professionnelle.

La troisième partie du rapport traite de **l'émergence de nouveaux partenariats** (mairies d'arrondissement, équipes de développement local, justice) qui traduisent la **dimension territoriale** de la prévention spécialisée.

Les préconisations qui terminent ce rapport sont inspirées par un double souci : aider les équipes de terrain et les services de la Ville de Paris ayant la charge d'appliquer ces politiques de prévention, notamment pour qu'ils en mesurent l'intérêt et connaissent les conditions nécessaires à la réussite des partenariats sur lesquels elles reposent ; agir avec prudence, avant de prendre des mesures destinées à améliorer des dispositifs existants, tant la diversité des situations et des perceptions est de règle.

1. PRESENTATION GENERALE DES EQUIPES DE PREVENTION SPECIALISEE DE FEU VERT

1.1. Le fonctionnement de la Fondation

L'association a été créée dès 1957 par l'ouverture d'un club de prévention spécialisée à Belleville, rue Olivier Métra. La donation de M....., fondateur de l'association, a permis de transformer l'association en Fondation en 1977. Elle est reconnue d'utilité publique.

Les statuts ont pour objet « *l'aide aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes en difficulté d'insertion ou en danger moral ou physique et à la défense de leurs intérêts moraux et matériels* ».

Les moyens d'action de la Fondation sont :

- un service d'aide à la formation professionnelle : le SAFIP,
- un centre psychopédagogique fonctionnant en semi-internat : les Jacquets,
- un foyer socio éducatif disposant également d'un centre éducatif renforcé : la Maison de la Juine,
- un restaurant d'application qui accueille essentiellement des jeunes venant de la Maison de la Juine : la Crémaillère,
- un centre d'hébergement et de réadaptation sociale : la Maison Coquerive,
- un service éducatif en milieu ouvert situé dans l'Essonne,
- une entreprise d'insertion : Infobat,
- deux services de prévention spécialisée : un à Paris, un en Seine Saint Denis,
- quatre centres de vacances : La Tremblade (Charente maritime), Saury (Haute Savoie), Ciez (Nièvre), Montaure (Eure).

La fondation est administrée par un Conseil d'administration de 10 membres maximum. Il comprend 2 membres de la famille du fondateur ainsi que 2 membres de droit :

- une personnalité désignée par le Ministère chargé de l'Action Sociale,
- le Président du Tribunal des enfants et adolescents de l'Essonne ou son représentant.
- 6 autres membres désignés pour leur compétence.

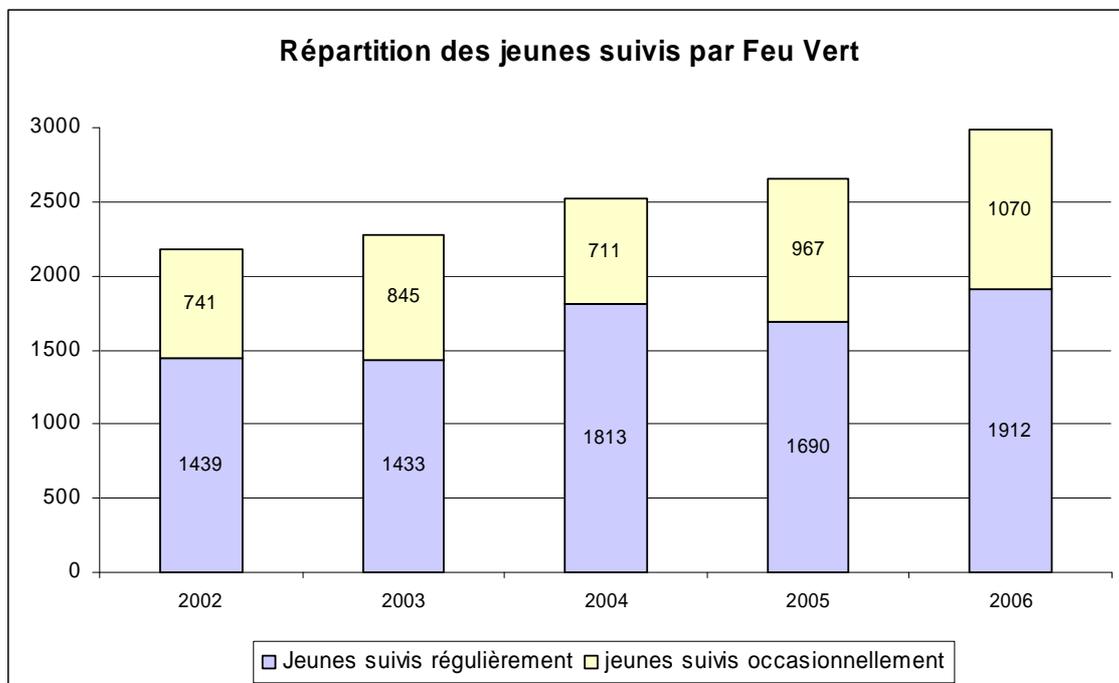
Le bureau est composé de la Présidente de la fondation, d'un vice-Président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Le bureau est élu pour 3 ans. La directrice générale de la fondation ainsi que son adjoint siègent au bureau.

Le conseil d'administration se réunit tous les 6 mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart des membres. Dans la réalité, la fréquence des réunions du Conseil d'administration est beaucoup plus élevée (4 fois en 2006, davantage les autres années).

1.2. La population suivie croît régulièrement

Au niveau parisien, 9 équipes de prévention sont habilitées.

L'activité est en croissance depuis l'année 2002 ainsi que le montre le graphique ci-après.



Le nombre de jeunes suivis de manière régulière a augmenté de 32,87% depuis l'année 2002. Celui des jeunes suivis de manière occasionnelle s'est accru de 44,40%. Au total, l'effectif connu de l'association a augmenté de 36,79%.

La définition des jeunes suivis de manière régulière est précisée dans l'annexe 4 à la convention conclue entre le département de Paris et la Fondation, à savoir :

- Jeunes participant de façon régulière et conséquente aux activités proposées et/ou
- Jeunes ayant un investissement relationnel avec les travailleurs sociaux de l'équipe

et/ou

- Jeunes ayant entamé une relation s’inscrivant dans la durée

et/ou

- Jeunes justifiant d’interventions dans des dimensions multiples.

1.2.1. Le profil des jeunes

Ces jeunes présentent souvent des troubles du comportement, sont agités, instables, consomment parfois du cannabis et pour certains de l’alcool, se trouvent en échec scolaire durable, peuvent avoir des conduites boulimiques, alors que d’autres font preuve d’un désintérêt pour tout, s’ennuient, sont fatalistes.

Toutefois, même si tous les jeunes présentent des caractéristiques communes, chaque jeune réagit à sa manière. Les éducateurs spécialisés doivent donc s’appuyer sur une pédagogie individuelle, et s’adapter au cas par cas. Ils font tous un pari sur les potentialités des jeunes qu’ils accompagnent.

1.2.1.1. L'action se concentre sur les préadolescents et les adolescents

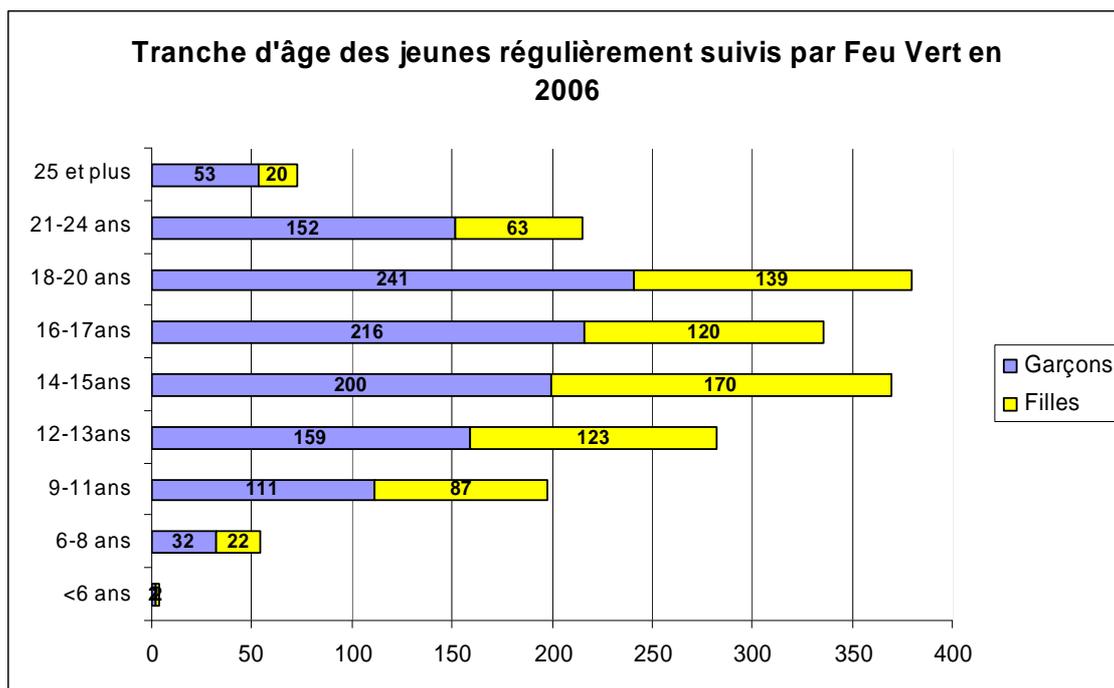
Feu vert	2002			2003			2004			2005			2006		
Activité	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Jeunes suivis régulièrement															
<6 ans	5	3	8	6	3	9	7	2	9	1	0	1	2	2	4
6-8 ans	54	27	81	48	29	77	59	40	99	47	21	68	32	22	54
9-11ans	103	100	203	103	67	170	131	108	239	114	87	201	111	87	198
12-13ans	153	109	262	123	110	233	168	142	310	183	133	316	159	123	282
14-15ans	168	90	258	164	113	277	205	133	338	179	149	328	200	170	370
16-17ans	156	97	253	149	99	248	196	105	301	180	100	280	216	120	336
18-20 ans	135	81	216	173	71	244	191	105	296	200	98	298	241	139	380
21-24 ans	87	24	111	93	42	135	105	56	161	92	44	136	152	63	215
25 et plus	33	14	47	33	7	40	40	20	60	43	19	62	53	20	73
TOTAL	894	545	1439	892	541	1433	1102	711	1813	1039	651	1690	1166	746	1912
jeunes suivis occasionnellement	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
<6 ans	2	1	3	10	13	23	6	14	20	5	5	10	5	2	7
6-8 ans	23	24	47	31	25	56	14	23	37	52	39	91	49	32	81
9-11ans	24	30	54	38	47	85	48	39	87	73	63	136	77	60	137
12-13ans	59	36	95	58	42	100	51	50	101	67	43	110	69	74	143
14-15ans	111	51	162	91	57	148	58	70	128	64	62	126	95	53	148
16-17ans	79	29	108	89	56	145	80	34	114	93	67	160	83	64	147
18-20 ans	87	42	129	83	47	130	72	40	112	91	67	158	112	76	188
21-24 ans	74	18	92	102	28	130	49	21	70	81	38	119	94	31	125
25 et plus	44	7	51	20	8	28	30	12	42	44	13	57	77	17	94
TOTAL	503	238	741	522	323	845	408	303	711	570	397	967	661	409	1070
Total général	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
<6 ans	7	4	11	16	16	32	13	16	29	6	5	11	7	4	11
6-8 ans	77	51	128	79	54	133	73	63	136	99	60	159	81	54	135
9-11ans	127	130	257	141	114	255	179	147	326	187	150	337	188	147	335
12-13ans	212	145	357	181	152	333	219	192	411	250	176	426	228	197	425
14-15ans	279	141	420	255	170	425	263	203	466	243	211	454	295	223	518
16-17ans	235	126	361	238	155	393	276	139	415	273	167	440	299	184	483
18-20 ans	222	123	345	256	118	374	263	145	408	291	165	456	353	215	568
21-24 ans	161	42	203	195	70	265	154	77	231	173	82	255	246	94	340
25 et plus	77	21	98	53	15	68	70	32	102	87	32	119	130	37	167
Total général	1397	783	2180	1414	864	2278	1510	1014	2524	1609	1048	2657	1827	1155	2982

L'action de l'association est concentrée sur les jeunes âgés de 12 à 20 ans. La tranche 9-11 ans est relativement stable, celle des 18-20 ans a tendance à augmenter (15,83% en 2002, 19,05% en 2006).

La charte départementale de la prévention spécialisée précise que les 13 – 18 ans constituent le « cœur de cible » des clubs de prévention mais que les associations peuvent s’adresser, plus ponctuellement, à des populations plus jeunes (notamment les préadolescent(e)s) là où se manifestent pour eux des risques d’inadaptation sociale ; elles peuvent aussi poursuivre auprès des jeunes âgés de 21 à 25 ans l’intervention éducative et sociale à défaut de relais possible).

1.2.1.2. Le nombre de filles suivies par l’association est en forte progression

Leur présence dans les activités est plus difficile à obtenir des familles. Par ailleurs, certaines adolescentes prennent leur distance avec le quartier,



Les jeunes filles représentent 39% de la population suivie régulièrement en 2006, soit 10 points de plus que par rapport à l’année 2002, la tranche 14-15 ans étant la plus représentée.

1.2.2. Les statistiques d’activité en 2006

Les activités extérieures faites avec l’équipe éducative, en dehors des sorties habituelles, sont recensées par équipe dans le tableau ci-dessous pour l’année 2006.

Activités extérieures faites avec les éducateurs en 2006			
Equipe	SPORT	CAMPS OU SEJOUR DE VACANCES	CHANTIER EDUCATIF
ORILLON	1	6	7
PORTE DE VANVES	1	10	14
PLACE DES FETES	3	8	12
REBEVAL	3	9	18
AMANDIERS		7	10
BELLEVILLE		9	15
FOUGERES	1	5	16
PELLEPORT	1	10	13
PYRENEES	1	10	17
INTER EQUIPES		7	
Total	11	81	122

Toutes les équipes ont organisé des séjours de vacances et des chantiers éducatifs pour familiariser les jeunes avec le travail.

1.3. Les ressources humaines : un encadrement des jeunes important

1.3.1. Un effectif en croissance à partir de l'année 2003 pour constituer une nouvelle équipe de rue

L'équipe Fougères dans le 20^{ème} a commencé à fonctionner à la fin de l'année 2002, ce qui explique la montée en puissance de l'effectif durant l'année 2003. En outre, il est dénombré **un nombre important de chefs de service éducatif (10)** ainsi qu'un directeur adjoint et un chef de service administratif à partir d'octobre 2004 pour 9 équipes de prévention spécialisée. Cette **spécificité** de l'association Feu Vert explique un coût plus élevé des charges de personnel que dans les autres associations de prévention spécialisée ainsi qu'une croissance soutenue des charges de personnel, sur la période 2002-2006,.

L'effectif en équivalent temps plein tel qu'il a été recensé dans la DADS (déclaration annuelle des données sociales) évolue ainsi par qualification, en équivalent temps plein, depuis l'année 2002 :

Fonction et grade	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006
Direction	4,00	3,82	4,69	5,63	5,83
Directeur	1	1	1	1	1
Directeur Adjoint	1	0,33	1	1	1
Chef de service administratif	0	0,00	0,20	1	1
Secrétaire	1,50	1,50	1,50	1,64	1,84
Secrétaire comptable	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Technicien supérieur	0	0,49	0,49	0,49	0,49
Agent administratif		0,13	1		
Equipe éducative	35,66	42,69	39,00	43,56	43,62
Chef de service	10	10	10	10,16	10
Educateur spécialisé	13,33	19,00	16,00	17,55	16,02
Educateur en formation	1,33	2,44	2,00	1,28	1,75
Moniteur éducateur	4	4,50	5	7,13	6,4
Animateur	7,00	6,75	6,00	7,44	9,45
Effectif total	39,66	46,51	43,69	49,19	49,45

Au 1^{er} octobre 2007, on dénombrait 9 chefs de service au lieu de 10 l'année précédente.

L'effectif se répartit ainsi entre ces équipes :

Equipes au 1/10 de l'année	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007
Coordination	6,14	6,56	7,64	6,47	7,14	5
Belleville	3,91	4,5	5,23	5	4,68	5
Pyrénées	3,87	3,56	3,67	3,34	4	4
Fougères	0,17	3,07	3	3,48	4	6
Rebeval	4	4,19	4	3,84	3,8	5
Vanves Didot	4,93	5	5	3,08	4,67	4
Orillon	4,09	4,81	4,77	5	5	5
Place des Fêtes	5	5	5	4	4,58	5
Pelleport	4,94	4,9	4	5	4	5
Amandiers	4	5,83	5	4,96	4,83	5
Total	41,05	47,42	47,31	44,17	46,70	49,00

La proportion de personnel éducatif qualifié est élevée (96%), même si l'on constate un nombre non négligeable d'animateurs (21% du personnel éducatif total). Parmi les trois associations de prévention spécialisée auditées, Feu Vert est la seule association qui recrute des animateurs. La présence d'animateurs s'explique par l'activité soutenue des camps et séjours de vacances organisés par l'association.

1.3.2. Le taux de renouvellement du personnel concerne une personne sur cinq de 2002 à 2005.

Ce taux assez élevé jusqu'en 2005 est divisé par deux en 2006. La rotation du directeur adjoint est importante (3 personnes sur la période 2002-2006), celle des chefs de service est beaucoup plus modérée (un poste sur 10). Le reste du personnel éducatif est le plus concerné par cette rotation.

Fonction	Entrée					Sortie				
	2002	2003	2004	2005	2006	2002	2003	2004	2005	2006
Directrice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur adjoint	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0
Chef de service	1	1	1	0	0	0	1	1	1	0
Educateur	6	3	5	5	3		3	2	6	2
Moniteur éducateur	1	2	0	2	0	0	1	1	1	0
Animateur socio éducatif	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Animateur	0	1	1	3	1	0	1	1	2	0
Personnel éducatif	9	8	7	11	4	1	7	5	11	2
Personnel administratif	1	1	2	1	1	0	1	0	0	1
Total	10	9	9	12	5	1	8	5	11	3
Taux de renouvellement	25%	19%	20%	24%	10%					

Le taux de renouvellement de l'année 2002, particulièrement fort puisqu'il représente la quart de l'effectif, est imputable à la création d'une nouvelle équipe de rue (Fougères).

La politique de formation en cours d'emploi conduite par l'association a permis de stabiliser les effectifs d'éducateurs spécialisés à partir de l'année 2006.

1.3.3. L'éventail des salaires est plus étendu que dans les autres associations

L'écart entre le salaire le moins élevé et le salaire le plus élevé est de 4,66. Les chefs de service ont aussi de plus en plus d'ancienneté puisque leur coût moyen a augmenté de 28% sur la période. En revanche, le reste de l'équipe éducative est relativement récent dans la profession.

Salaire brut moyen	2002	2003	2004	2005	2006
Direction administration	34 933	35 130	37 787	31 539	35 084
Chef de service	33 276	35 227	39 104	39 851	42 472
Educateur spécialisé	26 851	25 506	26 219	26 283	25 617
Educateur en formation	17 498	18 709	19 735	19 087	20 538
Moniteur éducateur	19 506	21 298	25 242	18 039	20 997
Animateur	24 464	24 496	22 531	23 656	23 265
Moyenne pondérée	27 810	27 476	29 495	27 907	28 914

1.3.4. Le taux d'encadrement des jeunes par les équipes éducatives est le plus fort des trois associations auditées

Les jeunes régulièrement suivis ont été comparés à l'effectif des équipes éducatives. En 2002, un éducateur suivait 40 jeunes en moyenne, ce nombre est passé à 45 en 2004 puis s'abaisse à 43 en 2006. L'association ARC 75 se rapproche de ce ratio (42 jeunes en 2006).

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de jeunes par éducateur	40	34	45	38	43

1.3.5. L'accès à la qualification professionnelle

L'association s'attache à élever la qualification de son personnel, c'est pourquoi malgré le temps consacré aux formations en cours d'emploi d'éducateurs spécialisés et de moniteurs éducateurs, des départs en formation sont entrepris chaque année.

En outre, en 2006, 3 personnes ont obtenu la validation des acquis de l'expérience professionnelle en tant qu'éducateur spécialisé.

Pour stimuler la réflexion des équipes éducatives, l'association les fait participer à des colloques tels que : enjeux et pratiques actuelles en prévention spécialisée, la ségrégation urbaine, formation du ghetto et politiques publiques, la délinquance juvénile, les jeunes des cités.

1.4. Une situation financière correcte

L'examen de la situation financière est établi à partir des bilans et comptes de résultat, des rapports du commissaire aux comptes, de la balance et des grands livres généraux de la Fondation.

1.4.1. Le bilan de la fondation est en légère croissance chaque année

Depuis l'année 2002, le bilan consolidé de la fondation se résume ainsi :

ACTIF NET	Exercice					
<i>En EUROS</i>	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2002
Baux						
Logiciels	30 515,78	31 336,94	17 246,39	3 374,07	3 066,30	-90%
Immobilisations incorporelles	30 515,78	31 336,94	17 246,39	3 374,07	3 066,30	-90%
Terrains	1 064 856,38	1 064 524,37	1 065 824,37	1 065 824,37	1 065 824,37	0%
Constructions	4 882 970,03	4 804 890,50	4 668 181,26	4 483 356,54	4 298 062,63	-12%
Equipement technique	1 244 357,67	1 117 809,58	1 005 393,33	883 315,35	759 568,81	-39%
Agencements et installations	651 791,32	889 991,12	882 767,40	836 256,59	860 658,93	32%
Matériel et mobilier	361 272,24	314 440,30	303 762,63	282 517,00	265 613,11	-26%
Matériel de transport	561 505,74	461 296,25	350 979,36	442 968,34	486 519,10	-13%
Immobilisations en-cours	317 474,96	24 393,55	22 653,56	72 322,90	92 437,83	-71%
Immobilisations corporelles	9 084 228,34	8 677 345,67	8 299 561,91	8 066 561,09	7 828 684,78	-14%
Souscription	20 184,36	20 184,36	17 897,62	17 287,82	17 287,82	-14%
Fonds de garantie	42 893,80	43 169,32	43 473,56	32 174,49	32 544,71	-24%
Titres participations	3 436 654,43	3 436 654,43	3 436 654,43	3 436 654,43	3 436 654,43	
Prêts aux anciens	19 761,77	18 999,52	18 999,52	18 999,52	18 999,52	
Avance associations	10 000,00	38 000,00	58 500,00	58 500,00	53 500,00	
Dépôts et cautionnements	118 454,44	111 352,53	79 754,09	96 128,00	93 382,89	
Compte épargne temps			0,00	9 765,84	44 702,56	
Avances sur acquisition d'immobilisation	61 820,29	19 604,11	19 058,04	27 254,34	16 058,04	
Immobilisations financières	3 709 769,09	3 687 964,27	3 674 337,26	3 696 764,44	3 713 129,97	0%
Actif immobilisé	12 824 513,21	12 396 646,88	11 991 145,56	11 766 699,60	11 544 881,05	-10%
Stocks	2 952,05	4 753,89	9 312,25	10 660,44	6 761,39	129%
Stocks et en-cours	2 952,05	4 753,89	9 312,25	10 660,44	6 761,39	129%
Prix de journée à recevoir	1 663 476,35	1 551 247,12	976 352,53	1 392 122,95	1 359 498,61	
Subventions à recevoir	641 726,24	665 865,03	640 716,62	564 716,33	586 334,65	-9%
Avances et prêts au personnel	16 106,00	20 902,11	26 888,11	6 686,00	16 726,00	4%
Débiteurs divers	145 429,19	231 425,60	136 462,31	94 556,05	109 275,84	-25%
Produits à recevoir	348 875,13	372 975,35	349 578,11	414 760,27	450 025,66	29%
Créances relatives au personnel	85 102,11	29 321,03	31 088,29	31 086,75	57 267,35	-33%
Fournisseurs débiteurs	58 835,67	14 286,83	14 141,50	5 459,02	6 161,93	-90%
Résidence Coquerive	24 370,30	21 531,53	16 098,65	15 743,78	15 294,98	-37%
C/C 85 rue d'AMSTERDAM	2 108,06	1 039,74		1 066,45	215,80	-90%
Fontaine au roi	233,07	24 280,07	1 613,07	828,16		-100%
Mespuits	6 510,96	233,07	471,64	643,71	643,71	-90%
Les Glycines	86 878,26	87 749,74	79 370,84	65 505,60	61 972,60	-29%
Créances	3 079 651,34	3 020 857,22	2 272 781,67	2 593 175,07	2 663 417,13	-14%
Valeurs mobilières de placement	665 153,37	2 147 297,74	3 456 812,42	3 339 303,60	3 442 711,00	418%
Intérêts courus non échus	572,63	1 402,26	20 880,58		658,71	15%
Valeur mobilière de placement	665 726,00	2 148 700,00	3 477 693,00	3 339 303,60	3 442 711,00	417%
Disponibilités	662 402,16	250 493,50	265 290,04	370 643,14	689 607,90	4%
Disponibilités	662 402,16	250 493,50	265 290,04	370 643,14	689 607,90	4%
Charges constatées d'avance	31 075,42	32 431,73	41 953,31	102 313,64	86 041,55	177%
Actif circulant	4 441 806,97	5 457 236,34	6 067 030,27	6 416 095,89	6 888 538,97	55%
Charges réparties s/ plusieurs exercices	64 391,92	22 390,81	5 794,91			
Intérêts à incorporer	730 236,98	550 811,97	445 599,48	365 300,98	302 642,61	
TOTAL ACTIF	18 060 949,08	18 427 086,00	18 509 570,22	18 548 096,47	18 736 062,63	4%

PASSIF NET	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2002
Fonds propres d'investissements	4 419 719,48	4 419 719,48	4 419 719,48	4 419 719,48	4 419 719,48	
Subventions non renouvelables	141 376,77	141 376,77	141 376,77	141 376,77	141 376,77	
Fonds propres de trésorerie	81 990,91	81 990,91	81 990,91	81 990,91	81 990,91	
Fonds propres d'intervention	226 365,89	100 265,89	133 979,03	150 487,10	323 502,87	
Donations et legs	3 325 727,03	3 325 727,03	3 325 727,03	3 325 727,03	3 325 727,03	
Réserves d'investissement	3 147 773,90	3 147 773,90	3 147 773,90	3 147 773,90	3 147 773,90	
Report à nouveau	-218 426,08	-147 349,74	-281 864,47	-442 185,45	-526 949,06	
Résultat reporté de l'exercice	-55 023,66	-31 486,75	-108 505,09	88 270,02	101 697,27	
Fonds associatifs sous contrôle des tiers financeurs	961 149,33	1 380 580,70	1 891 903,00	1 824 349,91	1 799 331,17	
Fonds propres	12 030 653,57	12 418 598,19	12 752 100,56	12 737 509,67	12 814 170,34	7%
Provisions pour risques	367 145,74	346 265,26	442 200,63	449 927,70	589 807	
Provisions pour charges	396 779,47	694 653,99	616 103,41	633 848,70	755 558	
Provisions	763 925,21	1 040 919,25	1 058 304,04	1 083 776,40	1 345 364,74	
Fonds dédiés	572 644,03	603 104,55	556 841,30	544 564,34	473 605	
Emprunts d'investissement	2 402 212,03	2 084 019,16	1 832 246,62	1 587 369,35	1 359 529,48	
Capital	1 833 145,48	1 681 725,06	1 508 954,60	1 334 448,81	1 168 673,97	
Intérêts courus non échus	569 066,55	402 294,10	323 292,02	252 920,54	190 855,51	
Emprunts de trésorerie	255 128,86	182 528,78	139 694,54	216 102,99	289 295,87	13%
Autres dettes	2 036 385,38	2 097 916,07	2 170 383,16	2 378 773,72	2 454 097,46	21%
Avances et acomptes s/cdes en-cours	43 970,28	67 532,46	112 711,60	120 597,76	132 440,02	
Fournisseurs et rattachés	321 960,91	400 722,22	244 886,96	326 190,74	328 210,23	2%
dettes fiscales et sociales	1 167 943,23	1 165 351,96	1 222 841,92	1 225 025,86	1 384 330,15	19%
Dettes sur immobilisations	5 887,02	23 509,12	19 696,82	118 648,80	5 945,47	1%
Autres dettes	496 623,94	440 800,31	543 393,05	569 343,18	595 086,44	20%
Produits constatés d'avance	21 181,89	24 104,35	26 852,81	18 967,38	8 085,15	-62%
Dettes	4 693 726,27	4 364 464,01	4 142 324,32	4 182 246,06	4 102 922,81	-13%
TOTAL PASSIF	18 060 949,08	18 427 086,00	18 509 570,22	18 548 096,47	18 736 062,63	4%

Le bilan a augmenté de 4% sur la période 2002 à 2006. L'actif immobilisé décroît de 10% principalement en raison de la baisse du volume des constructions et de la stabilité des immobilisations financières. Le montant des créances baisse de 14%. Par contre, le volume des valeurs mobilières de placement a quadruplé, ce qui conduit à une augmentation de l'actif circulant de 55%.

Au passif, les fonds propres augmentent de 7%, l'emprunt à long terme diminue d'un tiers, les dettes à court terme croissent de 21%.

La situation bilancielle permet de calculer les disponibilités de trésorerie.

Tout d'abord le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement s'élèvent à :

	2002	2003	2004	2005	2006
Fonds propres et assimilés	12 030 653,57	12 418 598,19	12 752 100,56	12 737 509,67	12 814 170,34
Provisions	763 925,21	1 040 919,25	1 058 304,04	1 083 776,40	1 345 364,74
<i>Fonds dédiés</i>	572 644,03	603 104,55	556 841,30	544 564,34	473 604,74
Actif immobilisé	12 824 513,21	12 396 646,88	11 991 145,56	11 766 699,60	11 544 881,05
Emprunt long terme	1 833 145,48	1 681 725,06	1 508 954,60	1 334 448,81	1 168 673,97
Fonds de roulement	2 375 855,08	3 347 700,17	3 885 054,94	3 933 599,62	4 256 932,74
Stocks	2 952,05	4 753,89	9 312,25	10 660,44	6 761,39
Créances	3 079 651,34	3 020 857,22	2 272 781,67	2 593 175,07	2 663 417,13
Charges constatées d'avance	31 075,42	32 431,73	41 953,31	102 313,64	86 041,55
Dettes court terme	2 860 580,79	2 682 738,95	2 633 369,72	2 847 797,25	2 934 248,84
Intérêts à incorporer	794 628,90	573 202,78	451 394,39	365 300,98	302 642,61
Besoin en fonds de roulement	1 047 726,92	948 506,67	142 071,90	223 652,88	124 613,84
Trésorerie nette	1 328 128,16	2 399 193,50	3 742 983,04	3 709 946,74	4 132 318,90
Trésorerie nette en jours de dépenses	33	61	91	88	98

Le fonds de roulement est égal à 23% du montant du passif, ce qui représente un bon ratio. Le besoin en fonds de roulement est particulièrement faible au regard des flux financiers générés du fait d'un quasi équilibre entre les créances à recevoir et les dettes court terme à payer. La trésorerie nette ainsi dégagée ne cesse de s'accroître pour atteindre 98 jours de dépenses de fonctionnement en 2006, ce qui constitue une bonne marge de sécurité financière.

1.4.2. Un résultat consolidé en excédent depuis 2003

Le compte de résultat de la fondation se présente ainsi :

Charges	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2002
Coût de personnel	9 315 235,54	9 189 672,34	9 752 041,92	10 271 260,22	10 198 573,73	9,48%
Consommations	822 393,86	709 225,66	766 863,50	757 394,57	734 327,85	-10,71%
Services extérieurs	1 568 968,97	1 591 835,80	1 587 983,05	1 716 480,14	1 821 375,15	16,09%
Autres services extérieurs	1 286 160,12	1 133 171,29	1 207 515,30	1 213 601,80	1 105 001,43	-14,09%
Autres impôts	64 510,65	73 587,71	78 380,98	88 758,55	100 632,70	55,99%
Autres charges de gestion courante	225 347,68	194 566,12	201 907,42	163 940,81	197 616,94	-12,31%
Dotation aux amortissements	882 892,07	884 112,90	844 547,97	766 405,08	717 342,04	-18,75%
Dotations aux provisions	461 319,38	432 894,09	313 558,91	181 166,00	236 221,83	-48,79%
Total des charges d'exploitation	14 626 828,27	14 209 065,91	14 752 799,05	15 159 007,17	15 111 091,67	3,31%
Produits						
Subvention de fonctionnement	5 401 264,21	5 613 436,60	5 900 461,94	5 894 106,24	5 81 2874,38	7,62%
Prix de journée et dotation globale	7 903 439,37	7 452 556,95	7 534 386,50	7 469 976,71	7 745 267,60	-2,00%
Recettes en atténuation	529 590,99	410 838,74	536 809,84	455 908,47	407 205,65	-23,11%
Recettes propres	1 050 915,02	962 758,46	1 032 048,90	1 111 622,95	1 108 324,16	5,46%
Reprise sur provisions	156 003,66	241 175,19	45 278,64	158 693,64	41 374,8	-73,48%
Total des produits d'exploitation	15 041 213,25	14 680 765,94	15 048 985,82	15 090 308,01	15 115 046,59	0,49%
Résultat d'exploitation	414 384,98	471 700,03	296 186,77	-68 699,16	3 954,92	-99,05%
Charges financières	97 928,10	91 154,31	74 185,84	67 542,62	62 658,37	-36,02%
Produits financiers	21 202,59	28 366,57	47 980,48	70 207,00	93 233,22	339,73%
Résultat financier	-76 725,51	-62 787,74	-26 205,36	2 664,38	30 574,85	-139,85%

Résultat courant	337 659,47	408 912,29	269 981,41	-66 034,78	34 529,77	-89,77%
Charges exceptionnelles	321 605,81	238 091,63	185 215,46	76 189,08	94118,2	-70,73%
Produits exceptionnels	87 142,82	101 322,89	82 466,45	93 919,78	135355,95	55,33%
Résultat exceptionnel	-234 462,99	-136 768,74	-102 749,01	17 730,70	41 237,75	-117,59%
Résultat de l'exercice	103 196,48	272 143,55	167 232,40	-48 304,08	75 767,52	-26,58%
Reprise à recycler	-194 625,51	6 697,54	69 849,68	240 076,75	280189,97	-243,96%
Résultat définitif de l'exercice	-91 429,03	278 841,09	237 082,08	191 772,67	355 957,49	-489,33%

Malgré une augmentation plus rapide des charges d'exploitation (3,31%) que des produits (0,49%), le résultat est excédentaire depuis l'année 2003. Les charges de personnel représentent 67,5 % des charges totales. Les subventions sont égales à 38,5% des produits en 2006, et le financement à prix de journée représente 51,2% des produits totaux.

Le résultat de l'exercice se ventile ainsi entre les différentes activités de la fondation :

Répartition du résultat par service	2002	2003	2004	2005	2006
Gestion patrimoniale à affecter	-126 100	33 713	16 508	173 016	272 090
La Crémaillère	-62 418	-74 208	-71 423	-32 162	-70 051
Champ Voyau	Centres de vacances, apport propre				
Montaure					
Saury					
La Tremblade					
Sous- Total gestion propre	-188 518	-40 495	-54 915	140 854	202 039
SAFIP	27 363	-9 805	-89 114	-52 686	-65 513
Prévention Paris	105 901	51 424	35 308	18	-34 829
Synergie	231	-32 611	217	84	
Siège administratif	-11 654	23 161	65	-43 089	11 865
Prévention 93	10 719	101 342	169 773	121 776	62 937
Ormoy	36 123	18 896	-12 381	-13 882	112 599
C.E.R.	-131 707				
Service Educatif UHI et AEMO	56 713	82 951	115 905	78 425	69 968
Coquerive CHRS	-10 543	68 917	60 628	-9 621	-22 081
Les Jacquets Bagneux	6 090	6 897	3 799	3 386	9 068
Les Jacquets Colombes	7 853	8 164	7 797	-33 492	9 894
Total gestion conventionnée	97 089	319 336	291 997	50 919	153 908
Total général	-91 429	278 841	237 082	191 773	355 947

Il apparaît que le service d'insertion professionnelle (SAFIP) est chroniquement déficitaire.

1.4.3. La situation des clubs et équipes de prévention se dégrade en 2006

1.4.3.1. Le bilan baisse en 2006

Tout d'abord, le bilan de la prévention spécialisé correspond à 5,5% du bilan consolidé de l'association.

Le bilan depuis l'année 2002 des clubs et équipes parisiens s'établit ainsi :

ACTIF NET	Exercice					2006/2002
	2002	2003	2004	2005	2006	
En EUROS						
Logiciels		2 262,46	1 131,34		0	
Immobilisations incorporelles	0,00	2 262,46	1 131,34	0,00	0,00	
Constructions	156 044,27	150 632	145 220	139 808,45	134 396,51	-14%
Équipement technique	16 133,48	4 432	454	337,82	221,99	-99%
Agencements et installations	12 202,08	8 882,11	5 707,91	2 679,43	1 041,29	-91%
Matériel et mobilier	12 874,99	7 777,82	10 546,09	7 731,02	6 514,73	-49%
Matériel de transport	150 952,20	93 402,68	35 270,27	69 538,09	90 229,65	-40%
Équipement général	9 013,81	6 216,77	5 514,52	5 434,51	10 256,64	14%
Immobilisations corporelles	357 220,83	271 343,23	202 712,83	225 529,32	242 660,81	-32%
Dépôts et cautionnements	7 073,99	7 058,99	9 049,57	14 418,56	15 666,75	
Compte épargne temps				9 765,84	35 518,42	
Avances sur acquisition d'immobilisation			3 000,00	4 154,80		
Immobilisations financières	7 073,99	7 058,99	12 049,57	28 339,20	51 185,17	624%
Actif immobilisé	364 294,82	280 664,68	215 893,74	253 868,52	293 845,98	-19%
Compte de liaison		375 935,95	351 431,76	340 569,16	237 350,12	
Subventions à recevoir	341 952,00	258 609,00	303 200,00	303 200,00	303 200,00	-11%
Avances et prêts au personnel	3 970,00	3 000,00	2 010,00	900,00	11 580,00	192%
Débiteurs divers		98,45			28 490,45	
Produits à recevoir	24 043,17	59 018,96	38 748,07	71 558,08	23 977,78	0%
Fournisseurs débiteurs				710,47	1 174,50	
Créances	369 965,17	320 726,41	343 958,07	376 368,55	368 422,73	0%
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Disponibilités	67 222,79	35 822,91	72 738,28	92 039,79	116 347,05	73%
Disponibilités	67 222,79	35 822,91	72 738,28	92 039,79	116 347,05	73%
Charges constatées d'avance	9 529,00	8 680,97	10 705,19	10 278,02	16 758,07	76%
Actif circulant	446 716,96	365 230,29	427 401,54	478 686,36	501 527,85	12%
TOTAL ACTIF	811 011,78	1 021 830,92	994 727,04	1 073 124,04	1 032 723,95	27%

PASSIF NET	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2002
Fonds propres d'investissements	22 257,56	22 257,56	22 257,56	22 257,56	22 257,56	0%
Subventions non renouvelables	69 410,48	69 410,48	69 410,48	69 410,48	69 410,48	0%
Fonds propres de trésorerie	81 990,91	81 990,91	81 990,91	81 990,91	81 990,91	0%
Réserves d'investissement	25 794,10	25 794,10	25 794,10	25 794,10	25 794,10	0%
Report à nouveau	105 901,40	51 423,61	35 307,82	17,86	-61 697,56	-158%
Résultat reporté de l'exercice	-149 707,73	-43 806,33	-61 697,56	-61 697,56	-34 828,93	-77%
Fonds associatifs sous contrôle des tiers financeurs	32 527,74	32 527,74	32 527,74	32 527,74	32 527,74	0%
Provisions réglementées	51 430,25	56 759,62	64 075,15	64 075,15	78 575,15	53%
Fonds propres	239 604,71	296 357,69	269 666,20	234 376,24	214 029,45	-11%
Compte de liaison	22 912,09	0,00	0,00	0,00		
Provisions pour risques	169 969,99	146 672,00	128 045,00	169 211,00	169 211,00	0%
Provisions pour charges	47 824,68	102 824,68	152 824,68	172 824,68	172 824,68	261%
Provisions	217 794,67	249 496,68	280 869,68	342 035,68	342 035,68	57%
Fonds dédiés	149 622,26	157 601,26	98 459,26	98 459,26	98 459,26	-34%
<i>Emprunts de trésorerie</i>			259,79			
Autres dettes	181 078,05	318 375,29	345 472,11	398 252,86	378 199,56	109%
Fournisseurs et rattachés	2 731,04	8 991,13	9 102,71	40 600,54	22 847,25	737%
Dettes fiscales et sociales	155 822,12	289 236,42	318 880,96	325 382,09	350 013,60	125%
Dettes sur immobilisations				23 224,00		
Autres dettes	12 947,84	4 745,39	3 333,39	7 719,18	3 338,71	-74%
Produits constatés d'avance	9 577,05	15 402,35	14 155,05	1 327,05	2 000,00	-79%
Dettes	181 078,05	318 375,29	345 731,90	398 252,86	378 199,56	109%
TOTAL PASSIF	811 011,78	1 021 830,92	994 727,04	1 073 124,04	1 032 723,95	27%

L'actif immobilisé baisse de 19% : ce sont les immobilisations corporelles qui diminuent le plus, essentiellement à la rubrique « matériel de transport ». Le montant des créances est stable et le volume des disponibilités croît de 73% sur la période.

Au passif, ce sont les fonds propres qui baissent en 2006 en raison d'un résultat déficitaire du compte d'exploitation. Les dettes marquent un accroissement significatif (doublement) mais acceptable en montant et au regard du volume des créances. Du fait du déficit d'exploitation en 2006, l'association n'a pas constitué de provisions nouvelles.

La baisse des fonds propres en 2006, conduit à une diminution du fonds de roulement mais le besoin en fonds de roulement se contracte en raison de la diminution du compte de liaison, ce qui conduit à une trésorerie légèrement positive et égale à 13 jours de dépenses de fonctionnement, ce qui est tendu mais la fondation évite toute rupture de trésorerie.

	2002	2003	2004	2005	2006
Fonds de roulement	265 639	422 791	433 101	421 003	360 678
Besoin en fonds de roulement	198 416	386 968	360 363	328 963	244 331
Trésorerie nette	67 223	35 823	72 738	92 040	116 347
Trésorerie nette en jours de dépenses	8	4	8	10	13

1.4.3.2. Le compte de résultat des clubs et équipes de prévention devient déficitaire en 2006

	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2002
Achats	68 976	77 136	81 302	80 097	80 594	16,84%
Services Extérieurs	269 536	249 011	284 303	303 090	284 772	5,65%
Autres services extérieurs	154 741	174 669	189 040	184 084	164 335	6,20%
Impôts et taxes	168 226	379 831	185 087	179 455	195 843	16,42%
Salaires et traitements	1 902 158	2 077 394	2 162 001	2 218 868	2 276 180	19,66%
Quote-part des frais de siège	107 249	116 206	119 618	107 230	113 537	5,86%
Charges exceptionnelles	28 896	11 522	18 387	3 762	17 517	-39,38%
Amortissements et provisions	290 094	166 416	152 610	116 080	58 248	-79,92%
Total des charges	2 989 875	3 074 440	3 192 347	3 192 666	3 191 027	6,73%
Subventions	2 993 639	3 004 153	3 077 754	3 084 577	3 068 945	2,52%
Subvention Dases	2 941 191	2 949 407	3 032 000	3 032 000	3 032 000	3,09%
Subvention FAS	12 357	11 917	10 666	11 334	1 000	-91,91%
Subvention Etat	26 102	23 682	19 589	17 702	14 110	-45,94%
Subvention CAF	13 989	19 147	15 499	19 041	21 835	56,09%
Recettes en atténuation	97 161	68 272	100 335	95 928	58 689	-39,60%
Produits exceptionnels	1 773	20 141	16 448	7 178	21 530	1114,65%
Reprise de provision pour charges	3 203	33 298	33 117	5 000	7 034	119,60%
Total des produits	3 095 776	3 125 864	3 227 655	3 192 683	3 156 198	1,95%
Résultat	105 901	51 424	35 308	18	-34 829	-132,89%

Sur la période, les charges ont crû de 6,73% tandis que les produits d'exploitation n'ont augmenté que de 1,95%. Ce décalage explique donc le déficit de l'année 2006. Ce sont les charges de personnel qui connaissent la variation la plus importante (19,66%). La subvention du Département de Paris est stable depuis l'année 2004.

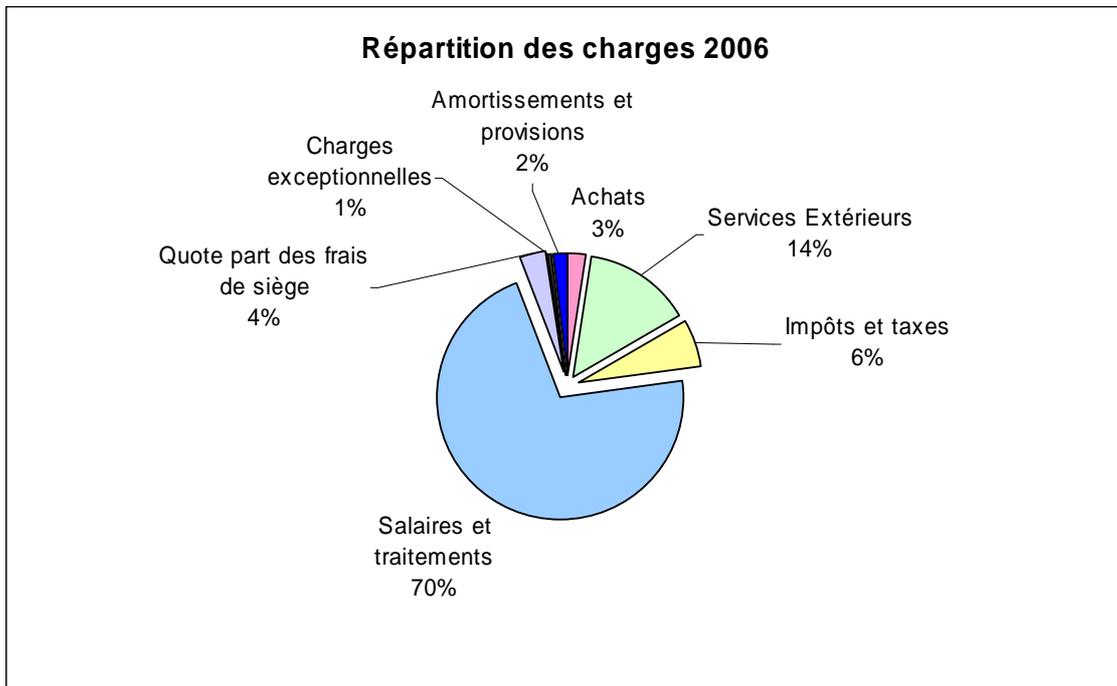
Les différentes subventions ont évolué ainsi :

	2002	2003	2004	2005	2006
Subvention du département de Paris	2 941 191	2 949 407	3 032 000	3 032 000	3 032 000
Poids dans les charges	98,37%	95,93%	94,98%	94,97%	95,02%
Montant des subventions	2 993 639	3 004 153	3 076 254	3 080 077	3 068 945
Taux de couverture des charges	100,13%	97,71%	96,36%	96,47%	96,17%

Malgré le montant constant de la subvention du Département de Paris depuis l'année 2004, sa part dans les dépenses augmente légèrement en 2006. En revanche, le taux de couverture des subventions globales allouées aux dépenses de la prévention spécialisée ne cesse de diminuer puisqu'il baisse de près de 4 points sur la période 2002-2006 en passant de 100% à 96,17% en 2006. La subvention de l'Etat et celle du Fonds d'action sociale baissent fortement sur la période.

Les recettes en atténuation constituées par la participation des jeunes et de leurs familles aux activités s'effondrent en 2006 (-39%) en raison de la paupérisation des familles. Cette dégradation des recettes en atténuation est la principale explication du déficit constaté.

Répartition des charges 2006



La part des salaires (70%) est légèrement plus forte que celle d'autres associations de prévention spécialisée en raison de la présence d'une équipe de coordination particulièrement pourvue en effectifs (une Directrice, un Directeur Adjoint, un chef de service administratif) et de la présence de 9 chefs de service (un par club ou équipe).

L'imputation des frais de siège à hauteur de 4% vient alourdir les dépenses du service de prévention spécialisée, alors que d'autres associations se seraient contentées du personnel présent au service de coordination pour assurer l'administration et la gestion de l'association.

1.4.4. Le compte analytique des clubs et équipes de prévention

La comptabilité analytique permet de dégager le coût de chaque club ou équipe de prévention.

1.4.4.1. La charge nette varie selon les clubs et les charges de coordination sont importantes

CHARGES NETTES					
ANNEE	2002	2003	2004	2005	2006
Coordination et frais de siège	898 699	704 557	778 135	718 274	718 108
Belleville	257 205	273 766	299 534	297 074	255 748
Pyrenées	233 097	222 503	214 249	223 572	246 519
Amandiers	201 303	248 899	235 989	233 338	287 878
Rebeval	218 015	230 667	233 427	279 403	270 492
Fougères	12 460	159 008	178 871	194 806	208 955
Didot	272 748	305 676	297 249	254 070	280 080
Orillon	238 831	239 927	256 987	306 639	271 063
Place des fêtes	274 082	289 267	277 076	299 141	285 384
Pelleport	281 298	278 460	269 428	273 743	279 546
Total	2 887 738	2 952 729	3 040 946	3 080 059	3 103 774

Même si le coût de la coordination a baissé de 20% depuis l'année 2002, cette part est encore importante puisqu'elle représente 23% du coût total, soit 4 à 5 points de plus que dans les autres associations. La présence d'un directeur adjoint explique ce surcoût ainsi que la part des frais de siège de la fondation qui représente 4% des dépenses totales.

Les coûts directs des clubs sont relativement homogènes, se situant à proximité de la moyenne (265 074 €).

1.4.4.2. Le coût complet des clubs et équipe de prévention est relativement élevé

Après incorporation des frais de coordination proportionnellement, le coût ressort par équipe ou club à :

	2002	2003	2004	2005	2006
Belleville	373 417	359 562	402 538	387 421	332 731
Pyrenées	338 416	292 234	287 925	291 565	320 723
Amandiers	292 256	326 902	317 141	304 302	374 533
Rebeval	316 520	302 956	313 698	364 376	351 912
Fougères	18 090	208 839	240 382	254 050	271 853
Didot	395 983	401 472	399 467	331 339	364 387
Orillon	346 740	315 117	345 360	399 895	352 656
Place des fêtes	397 919	379 920	372 357	390 117	371 287
Pelleport	408 396	365 727	362 079	356 995	363 692
Total	2 887 738	2 952 729	3 040 946	3 080 059	3 103 774
Prix de revient moyen	320 860	328 081	337 883	342 229	344 864
Nombre de jeunes régulièrement	1439	1433	1813	1690	1912
prix revient par jeune	2 007 €	2 061 €	1 677 €	1 823 €	1 623 €

A l'exception de l'équipe Fougères plus récente et ne disposant pas de local, les autres clubs ont un coût complet proche de la moyenne tournant autour de 350 000 €.

Il convient de remarquer que la charge par jeune régulièrement suivi s'abaisse depuis l'année 2004, mais qu'elle demeure, du fait d'un encadrement éducatif abondant, plus importante que pour d'autres associations de prévention spécialisée.

1.4.4.3. Le coût par jeunes suivis en 2006

Année 2006	Dépenses	recettes en atténuation	charges nettes	Coordination et frais de siège	Charge nette totale	Nombre de jeunes	Coût par jeune
Belleville	259 333	3 585	255 748	76 983	332 731	188	1 770 €
Pyrenées	255 525	9 006	246 519	74 204	320 723	190	1 688 €
Amandiers	292 978	5 100	287 878	86 654	374 533	215	1 742 €
Rebeval	273 687	3 195	270 492	81 421	351 912	235	1 497 €
Fougères	214 681	5 726	208 955	62 898	271 853	81	3 356 €
Didot	283 103	3 023	280 080	84 307	364 387	182	2 002 €
Orillon	273 386	2 322	271 063	81 593	352 656	260	1 356 €
Place des fêtes	291 379	5 996	285 384	85 903	371 287	331	1 122 €
Pelleport	282 650	3 104	279 546	84 146	363 692	229	1 588 €
Total	2 426 722	41 056	2 385 666	718 108	3 103 774	1 911	1 624 €

Le coût par jeune est très dispersé, il varie de 1 122 € (Place des Fêtes) à 3 356 € (Fougères, équipe la plus récente qui n'a touché qu'un nombre limité de jeunes : 81).

2. TROIS DOMAINES D'ACTIVITE PARTICULIEREMENT STRUCTURANTS DE FEU VERT

Le travail de rue constitue le socle de l'activité de Feu Vert. Il lui permet d'entrer en contact avec les jeunes pour enclencher en leur direction une action éducative puis favoriser leur insertion professionnelle. C'est parce que les accompagnements individuels et collectifs (sorties, séjours d'été, chantiers éducatifs) s'inscrivent dans le prolongement du travail de rue qu'il a paru légitime de consacrer à ce dernier un large développement.

2.1. Travail de rue

Neuf équipes d'éducateurs sont chargées de conduire le travail de rue. **Les équipes sont constituées de cinq postes. Le cadre chef de service participe à l'action sur le terrain pour la moitié de son temps de service.** Il s'agit là d'une caractéristique propre à Feu Vert. Dans les autres clubs de prévention, les chefs de service gèrent plusieurs équipes et ne sont pas sur le terrain.

Les équipes de Feu Vert utilisent des méthodes d'approche des jeunes éprouvées qui privilégient le travail de rue. Les grilles horaires peuvent différer selon les équipes, voire

selon les saisons (la vie est ainsi plus concentrée dans la rue l'été ou lors de la fin du Ramadan).

Le travail de rue se déroule essentiellement l'après-midi entre 15h et 18h et peut se prolonger plus tardivement jusqu'à 20h et, parfois mais exceptionnellement, jusqu'à 22h.

Des activités de sortie (notamment spectacles) sont souvent organisés le vendredi soir.

Des grilles horaires doivent être respectées et des plannings permettent aux éducateurs de structurer le travail de rue et de ne pas être entièrement absorbés par le travail partenarial ou les entretiens avec les jeunes.

Une présence sur le terrain est assurée du lundi au samedi. Au moins deux éducateurs sont présents dans leur quartier le samedi. On remarquera que les horaires des équipes de prévention de Feu opérant en Seine-Saint-Denis vont jusqu'à 22h (elles sont également intervenues le samedi et le dimanche lors des émeutes urbaines d'octobre et de novembre 2005).

Le travail de prises de contact et de rencontres se déroule dans des lieux habituellement fréquentés par les jeunes d'un quartier (à proximité des établissements scolaires, dans des cafés, sur des terrains de sports ou de jeux, au pied de certains immeubles, etc). Cette approche permet également de connaître les groupes de jeunes et de « sentir » l'ambiance d'un quartier.

Toutes les équipes disposent de locaux. Toutefois, l'équipe Fougères, dernière créée, a dû commencer son action sans local d'appui. Elle a désormais un fonctionnement stable : elle connaît son quartier et ses éducateurs sont reconnus. Initialement, il lui a fallu commencer à travailler avec des jeunes de l'îlot Fougères où la délinquance était la plus visible. A l'heure actuelle, un rééquilibrage a été opéré entre les deux pôles de leur territoire d'intervention : l'îlot Fougères et le bas du quartier du square Saint-Séverine.

Lorsque les équipes sont plus anciennement implantées dans un quartier, de nombreux jeunes connaissent le chemin du local. Le travail de rue permet cependant de les relancer.

Chaque accompagnement passe par les parents. Les équipes possèdent une sorte d'historique des enfants accompagnés et de leurs parents.

Les contacts s'avèrent généralement faciles sauf avec les « dealers » qui ont peur d'être signalés s'ils s'adressent à Feu Vert et avec les jeunes les plus en difficulté. Ces derniers requièrent une approche plus lente et plus progressive pour aboutir à un résultat. Certaines familles ont de même connu des contacts difficiles avec des travailleurs sociaux et l'établissement d'un lieu de confiance prend plus de temps.

Les filles représentent près de 40% des prises en charge. Le soutien scolaire constitue une bonne base pour les recruter. Les équipes de Feu Vert privilégient autant que faire se peut la politique des sorties mixtes (comme d'ailleurs pour les camps lors des séjours d'été) mais se heurtent souvent à des difficultés en ce domaine.

Les partenariats noués avec de nombreuses associations, les centres sociaux et les services médico-sociaux permettent aux équipes de Feu Vert de mieux repérer et surtout de mieux accompagner des jeunes en situation de souffrance.

Par l'intermédiaire de leurs collègues, les éducateurs spécialisés récemment recrutés apprennent à connaître les groupes, les personnes, et les parents.

D'après le rapport d'activité 2006 des équipes de prévention de Feu Vert, le travail de rue a occupé 25 % de leur temps de travail. On notera que la moyenne de tous les clubs de prévention opérant dans le département de Paris s'établit à 21 % et que les grilles honoraires des éducateurs ne font pas l'objet d'un travail d'analyse afin de mettre en lumière la part respective de chacun de leur domaine d'intervention (y compris la coopération partenariale).

En ce qui concerne l'implantation géographique de ses équipes, Feu Vert souhaite des territoires restreints, très urbanisés mais à taille humaine (et pouvant, donc, être « couverts » par de petites équipes à 5 postes) alors que d'autres clubs de prévention opèrent sur des territoires plus étendus.

Feu Vert estime qu'il n'y a de véritable problème de maillage territorial que pour la rue Olivier Metra Paris 20^{ème} (phénomène aggravé par la fermeture de l'antenne jeunes de la rue des Rigolles) et sur le bas du quartier Belleville (l'équipe Belleville de Feu Vert étant située plus au nord).

Ce jugement est globalement partagé par les élus sectoriels responsables des relations avec la prévention spécialisée dans les 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Dans le 19^{ème} arrondissement, entre les deux secteurs d'intervention du Feu Vert, à savoir Rebeval et Place des Fêtes, une certaine discontinuité territoriale peut être observée mais il n'y a pas de manque important en terme de couverture des besoins.

La mairie du 20^{ème} arrondissement estime également que son territoire est dorénavant bien couvert mais partage les préoccupations du Feu Vert en ce qui concerne le quartier Oliver Metra/ rue des Rigolles et souhaite un renforcement des équipes pour la conduite de nouvelles actions à l'exclusion du rattrapage scolaire en direction d'un public de pré-adolescents.

On rappellera que lors de chaque habilitation (c'est-à-dire tous les trois ans) d'une équipe de prévention, la carte des territoires est revue (soit à la demande de l'association soit à celle du département de Paris).

Comme pour les autres clubs de prévention, **le contexte institutionnel** dans lequel les équipes de Feu Vert conduisent leur travail de rue **a profondément évolué** ces dernières années. Alors que la prévention spécialisée était seule ou quasiment seule sur le terrain il y a 30 ans, elle a vu depuis se multiplier à ses côtés des acteurs qui ne poursuivent pas la même mission, mais qui ont des attributions pouvant recouvrir en partie les siennes.

C'est ainsi qu'une attention particulière doit être apportée au problème de **l'articulation avec les correspondants de nuit en début de soirée.**

A l'heure actuelle, la centaine de correspondants de nuit gérés par la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP) de la Ville de Paris ont pour mission non seulement de signaler aux services municipaux compétents les dysfonctionnements constatés sur la voie et les lieux publics mais également les problèmes sociaux des personnes en danger ou en situation de souffrance.

Les correspondants de nuit sont depuis moins longtemps sur le terrain que les clubs de prévention (leur première équipe a été montée en 2004). Les périmètres d'intervention des clubs de prévention sont plus limités. En fait, c'est principalement Feu Vert et Arc 75 qui « partagent » leurs territoires avec les correspondants de nuit.

Par l'intermédiaire des maires d'arrondissement, des rencontres ont été initialement organisées entre les éducateurs spécialisés et les correspondants de nuit. Mais depuis, les contacts ont été rares, pour ne pas dire inexistantes.

Certes, les créneaux horaires des éducateurs et des correspondants de nuit ne se recouvrent pas exactement. De plus, les correspondants de nuit, professionnels issus des quartiers sensibles, visent tous les publics et pas seulement les jeunes.

Toutefois, des **liens pourraient être créés**. Les deux structures ne sont pas censées se trouver en concurrence mais travailler en complémentarité : elles devraient donc se rencontrer davantage pour mieux connaître leurs missions respectives.

La mise en place d'un véritable partenariat devrait permettre aux personnes rencontrées par les correspondants de nuit de bénéficier ensuite d'un suivi ou d'une prise en charge adaptée (par des éducateurs de rue ou des services sociaux).

Dans le même esprit, des échanges d'information plus fréquents avec le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance¹ amélioreraient les représentations réciproques.

En revanche, Feu Vert a développé une coopération très originale avec un autre club de prévention géré par l'association **Jean Cotxet** sur le 14^{ème} arrondissement.

Les deux équipes interviennent sur des territoires limitrophes de prévention spécialisée et ont notamment en charge deux cités « historiquement ennemies » de l'arrondissement, le « 10 Brune » de la Porte de Vanves pour Feu Vert et le « 156 Losserand » pour l'association Jean Cotxet. Malgré des approches différentes, Feu Vert et Jean Cotxet ont développé une coopération jugée satisfaisante par la mairie du 14^{ème}. La création (en 2007) d'un **observatoire commun** (avec lancement d'une enquête auprès des habitants et élaboration d'une carte des déplacements sur le territoire) a favorisé les échanges entre équipes pour enrichir les connaissances mutuelles et cesser d'entretenir un clivage inter-quartiers.

¹ Le GPIS est un groupement d'intérêt économique créé par 7 bailleurs sociaux parisiens pour assurer la tranquillité de près de 53.000 logements soit environ 120.000 locataires concernés et qui intervient pour une bonne part sur les territoires GPRU ou politique de la Ville.

2.1.1. Travail de rue et relations avec la police de terrain.

Intervenant sur des territoires ou des quartiers souvent considérés comme « sensibles », les éducateurs des équipes de Feu Vert sont amenés à rencontrer des policiers de terrain appartenant à des services très différents (police de quartier, brigade des stupéfiants, brigade anti-criminalité, etc..) sans pour autant chercher à construire de réelles relations d'échange ni a fortiori de partenariat.

Souvent présentée comme « coproductrice de sécurité » dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la lutte contre l'insécurité urbaine, Feu Vert, à l'instar des autres associations de prévention spécialisée, insiste sur la spécificité de sa mission éducative et sociale qui implique une attitude de réserve vis-à-vis des forces de police.

Au plan institutionnel, les éducateurs évitent de participer aux travaux des conseils de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement (CSPDA) et Feu Vert n'y est représenté que par la Direction de son service de prévention spécialisée.

On notera cependant que des projets communs peuvent être montés par la police et une équipe de prévention comme, par ex, pour la préparation des jeunes suivis par l'équipe Pelleport (20^{ème} arrondissement) au brevet de sécurité routière.

Ces dernières années, des éducateurs de rue dont ceux de l'association des centres d'aide et de secours à l'adolescence (ACASA) opérant sur le 19^{ème} arrondissement et dont la gestion vient d'être reprise par Feu Vert, se sont plaints d'avoir subi des contrôles policiers parfois humiliants, en pleine rue et en présence des jeunes qu'ils suivaient.

La Direction générale de Feu Vert a fait état d'un seul fait grave de cette nature commis à l'encontre de l'un de ses éducateurs, ce qui a entraîné une réunion de concertation avec le commissariat de police de l'arrondissement concerné.

Par ailleurs, plusieurs équipes éducatives de Feu Vert ont évoqué de manière critique le mode de traitement des jeunes par des policiers (notamment de la Brigade anti criminalité) : tutoiement systématique, contrôles d'identité à répétition, etc...

En revanche, il n'a jamais été fait mention de demandes adressées par la police à des éducateurs et contraires à la déontologie de la prévention spécialisée (cf. notamment la transmission d'informations nominatives sur les jeunes).

Certains quartiers du Nord-Est Parisien subissent un **important trafic de produits illicites** (cf. en particulier le cannabis), ce qui rend **plus difficile le travail éducatif des équipes de Feu Vert**. La confrontation à la toxicomanie s'avère une grande difficulté pour les éducateurs : ils ne sont pas là pour gérer le trafic et les toxicomanes.

Au total, la césure entre la prévention spécialisée et la police n'empêche pas cette dernière de reconnaître le rôle éducatif joué sur le terrain par les équipes éducateurs de rue.

Toutefois, **il manque une instance de régulation**, sous l'égide de la mairie d'arrondissement, pour traiter le plus en amont possible les contentieux entre éducateurs spécialisés et policiers et apaiser les tensions. De manière générale, il convient de souligner le rôle positif joué par la mission prévention communication (MPC) de

commissariats qui intervient régulièrement dans les établissements scolaires pour évoquer des thèmes comme le racket, la citoyenneté, la drogue ou la violence. Le rôle de la MPC mériterait d'être développé en concertation avec des élus locaux chargés des relations avec la prévention spécialisée.

2.1.2. L'absence de travail de rue la nuit

Les équipes de Feu Vert intervenant sur le territoire parisien à l'instar des autres clubs de prévention (à l'exception d'ACASA sur le 19^{ème} arrondissement) ne sont pas favorables à un travail de rue tard le soir en invoquant l'extrême difficulté d'entamer un travail pédagogique de fond la nuit.

On rappellera toutefois que le service de prévention spécialisé du Feu Vert opérant en Seine-Saint-Denis intervient jusqu'à 22 heures.

Les maires d'arrondissement contactés sont favorables à un travail de rue tard le soir. Certes, cette période s'avère peu propice à la réalisation d'un travail pédagogique de fond mais permet de repérer et de contacter des jeunes en difficulté qui pourraient ainsi bénéficier ultérieurement d'un accompagnement approprié. Une partie de cette population en situation de souffrance est touchable la nuit. De plus en plus de pré-adolescents se trouvent dans la rue jusqu'à des heures très tardives.

Policiers et juges constatent pour leur part que la délinquance juvénile commence de plus en plus tôt.

Il apparaît, en conséquence, que l'intervention d'éducateurs de rue sur ce créneau horaire devrait, a minima, être expérimentée et faire l'objet d'une évaluation rigoureuse. Elle exigerait, au préalable, une étroite concertation avec les autres intervenants concernés (notamment services de police et correspondants de nuit).

D'une manière générale, si les maires d'arrondissement et d'autres acteurs institutionnels reconnaissent la **grande qualité du travail de rue** des équipes de Feu Vert, ils en soulignent également le **manque de visibilité**.

Le terme d'«équipe de prévention» s'avère peu explicite pour les usagers et les non usagers, leur signalétique est défaillante voire carrément absente, les devantures des locaux d'appui toujours opaques. Si le choix de la discrétion peut se justifier par une déontologie rigoureuse (cf. notamment le respect de l'anonymat), il nuit à la visibilité de l'action des éducateurs. La participation régulière de Feu Vert (au niveau de sa direction générale) aux réunions de structures telles que les Conseils de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement (CSPDA), les Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) ou à celles organisées par les équipes de développement local (EDL) dans le cadre de la Politique de la ville ne suffit à faire connaître les méthodes et les missions d'une équipe de prévention. Un renforcement du travail d'information est notamment nécessaire vis-à-vis des partenaires associatifs (bailleurs, amicales de locataires) qui ne connaissent pas assez son rôle.

2.2. Action éducative et milieu scolaire.

Le champ de ce que l'on appelle l'«éducatif» s'avère particulièrement vaste et divers : action culturelle, accompagnement à la scolarité, éducation à la santé et à la citoyenneté, travail sur la fonction parentale, « veille » ou « réussite éducative ».

C'est un champ sur lequel Feu Vert s'implique tout particulièrement.

Les domaines d'activité retenus en priorité par les équipes de Feu Vert sont l'accompagnement à la scolarité (conçu à la fois comme une aide aux devoirs « stricto sensu » et un levier permettant d'aborder sous d'autres formes les apprentissages fondamentaux) ainsi que le comportement à l'école et au collège (et au-delà à la socialisation et à l'exercice de responsabilités).

Pour reprendre les termes du rapport d'activités 2006, « il ne s'agit pas seulement d'une aide aux apprentissages. C'est une démarche pédagogique spécifique qui vise, bien sûr, à l'amélioration du travail scolaire mais qui répond également à la problématique globale de chaque jeune ».

Le travail de soutien scolaire réalisé par Feu Vert concerne principalement les élèves des collèges. On notera toutefois, que des enfants scolarisés dans les écoles primaires (élèves de CM1 et CM2) continuent à bénéficier d'un accompagnement scolaire de la part de certaines équipes de Feu Vert notamment Rebeval (19^{ème} arrondissement), Orillons (11^{ème} arrondissement) ainsi que Pelleport (20^{ème} arrondissement).

Ces enfants étaient au nombre de 306 selon le rapport d'activité de l'année 2006. En matière de soutien scolaire, les éducateurs spécialisé sont assistés par des vacataires (étudiants recrutés à BAC +4 ou BAC +5) et des bénévoles (souvent anciens directeurs d'école ou enseignants à la retraite. Ces personnes sont principalement recrutées par le biais de petites annonces passées dans les journaux ou d'affiches chez des commerçants).

La plupart des secteurs des équipes comportent de deux à trois collèges. Toutefois, les équipes nouent souvent des relations privilégiées avec un collège dans le cadre d'un dispositif de socialisation et d'accompagnement (DSA) dont les principes de fonctionnement seront évoqués ultérieurement dans le cadre de ce rapport.

Les choix pédagogiques diffèrent selon les équipes. Certaines équipes travaillent sur l'intégralité du cycle du collège (de la classe de 6^{ème} à celle de la 3^{ème}), d'autres préfèrent se concentrer sur les classes de 6^{ème} et de 5^{ème} qui sont considérées comme « charnières » pour les risques de « décrochage » scolaire. Dans ce dernier cas, l'accent est mis sur le passage en 4^{ème} « aide et soutien ».

La durée hebdomadaire de l'accompagnement scolaire varie également selon les équipes et les situations locales (par exemple une heure du CM1 à la 3^{ème}, 2 fois deux heures par semaine pour les 6^{ème} et 5^{ème}, une fois par semaine de la 6^{ème} à la 3^{ème} par tranche de trois heures, etc...). L'équipe de la rue Sorbier (20^{ème}) propose un atelier linguistique anglais/espagnol monté en coopération avec un centre d'animation. Les équipes engagées dans l'accompagnement scolaire veillent à ne pas se substituer aux enseignants. Le soutien peut être individuel ou par petits groupes (10 à 15 inscrits).

En tout état de cause, les éducateurs insistent beaucoup sur l'accompagnement global des enfants, sur l'investissement méthodologique (acquisition de méthodes d'apprentissage) ainsi que sur l'importance de redonner confiance aux enfants.

D'une manière générale, il semble que ce soit plutôt les équipes de Feu Vert qui « ciblent » les jeunes éprouvant le besoin d'un accompagnement scolaire. Ils peuvent ainsi essayer de « caser » des jeunes n'ayant pas trouvé de place dans une autre structure (associations, antennes jeunes, etc...). Il arrive même que des jeunes se présentent au local d'une équipe munis de leur bulletin scolaire. Les éducateurs de Feu Vert peuvent être également contactés par des assistantes sociales scolaires, des conseillers principaux d'éducation, voire des principaux de collège qui leur signalent un élève en difficulté.

Certains enseignants et des principaux restent, toutefois, réticents face aux associations spécialisées dans l'accompagnement scolaire.

Les équipes soulignent que le désir de partenariat du principal du collège est fondamental pour mettre en place une collaboration à long terme.

Certaines équipes essaient de rencontrer les professeurs des élèves soutenus afin d'obtenir un retour d'information sur l'évolution des jeunes. Toutefois, les conseillers principaux d'éducation et les assistantes sociales scolaires constituent des interlocuteurs plus réguliers.

Les équipes de Feu Vert participent à des conseils de discipline qu'elles jugent de plus en plus nombreux. Dans ces instances, il est fréquent qu'un jeune demande à être accompagné. De facto, l'éducateur spécialisé devient alors l'« avocat » du jeune mais il peut arriver qu'il estime préférable un changement d'établissement lorsque la situation s'est envenimée (une solution non « répressive » du type internat scolaire est alors préconisée chaque fois qu'elle s'avère réaliste). Le rectorat considère qu'un jeune convoqué devant un conseil discipline a besoin d'être « étayé » au sein de son établissement et se félicite du rôle positif joué en la matière par Feu Vert.

Certains jeunes se retrouvent dans une situation très difficile : les enseignants estiment qu'ils mettent en péril la classe et souhaitent l'exclusion des élèves fautifs. La réaction du corps enseignant est certes naturelle mais dommageable. La crise peut se dénouer grâce à l'intervention d'un éducateur à même de jouer un rôle de médiateur. Chaque année à Paris, plus de 600 jeunes sont exclus des collèges (contre 200 il y a une dizaine d'années). La sanction doit être éducative. Elle doit permettre aux enseignants et aux jeunes de « souffler ».

Le même satisfecit décerné par le Rectorat vaut également pour la participation de Feu Vert aux **comités locaux de santé et de citoyenneté** ainsi qu'aux projets de **dispositifs de socialisation et d'apprentissage (DSA)** évoqués supra. En 2007, 26 collèges sur 111 de l'Académie de Paris ont conduit des projets de DSA. Ces dispositifs souvent labellisés « classes relais » s'adressent en priorité à des collégiens entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire. Ce ne sont pas de simples perturbateurs ou des élèves relevant de l'enseignement adapté ou spécialisé mais des adolescents en voie de marginalisation faisant preuve d'absentéisme, d'agressivité, de refus scolaire et de démotivation dans les apprentissages.

Ils ont en moyenne entre 14 et 16 ans et leur niveau scolaire est extrêmement faible. Chaque classe comporte un petit effectif (maximum de 15 élèves, encadrés par un enseignant souvent spécialisé, un ou des éducateur(s) et des intervenants spécifiques). Dans un rapport de 2005 consacré au « travail social auprès des jeunes en difficulté dans leur environnement », l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a souligné le rôle moteur joué par Feu Vert dans la mise en place de ces formules.

C'est ainsi que les éducateurs de Feu Vert se sont impliqués dans l'accompagnement d'une classe de 4^{ème} aide et soutien (AS) du collège Françoise Dolto. Leur intervention s'est caractérisée par la médiation entre les jeunes, les professeurs et les parents ainsi que par la programmation et l'accompagnement d'un séjour de deux jours à la rentrée de septembre afin de structurer le groupe.

L'équipe de Feu Vert a également participé au dispositif de socialisation et d'apprentissage (DSA) mis en place au sein du même collège au profit des jeunes en difficulté.

La prise en charge spécifique des élèves concernés a comporté, sur la base d'horaires décalés, un programme individualisé, des révisions méthodologiques, un atelier théâtre.

Dans le même esprit, d'autres équipes de Feu Vert ont contribué à la mise en place de séjours d'élèves délégués de classes de 6^{ème} et de 5^{ème} à vocation de formation citoyenne. Les élèves encadrés par des professionnels de l'Education nationale et des éducateurs de Feu Vert ont participé à des ateliers portant sur les thèmes suivants : les devoirs des élèves, la connaissance de l'établissement, la violence, l'élaboration d'un projet dans l'établissement, les modes de communication. Un bilan dressé par les intervenants s'est révélé positif : il a fait apparaître l'investissement des délégués, leur plus grande prise de responsabilité au sein de la classe, une meilleure transmission de l'information dans la classe, une meilleure préparation et une participation plus efficace aux conseils de classe.

Feu Vert, comme les autres clubs de prévention, devra se positionner vis-à-vis du nouveau dispositif de « Réussite éducative ». Le groupement d'intérêt public (GIP) « Réussite éducative » a été officiellement créé le 13 janvier 2006.

Il associe l'Etat (mission Ville de la Préfecture, rectorat) et la Ville de Paris (4 directions : Délégation à la politique de la Ville et à l'intégration, Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, Direction de la prévention et de protection et Direction des affaires scolaires). Il n'est véritablement opérationnel que depuis le dernier trimestre 2007 et sa « montée en puissance » ne pourra être que progressive.

L'architecture du dispositif est la suivante :

- 8 comités locaux de suivi,
- 12 équipes pluridisciplinaires.

Deux volets imbriqués :

- un volet d'actions collectives (au plan local) qui comporte des actions transversales (ex. : ateliers en français ou en mathématiques en classe de 6^{ème} ou la convention avec Inter service migrants),
- un volet individualisé (mise en place de parcours individualisés).

La cible est constituée par les enfants âgés de 2 à 16 ans résidant dans des territoires Politique de la ville et qui présentent des signes de fragilité et sont à même de bénéficier d'un accompagnement scolaire renforcé (les réponses pouvant être scolaires, stricto sensu, mais aussi sociales, sanitaires et culturelles).

Le système ne s'applique pas à des enfants déjà inscrits dans des mesures relatives à la protection de l'enfance (type action éducative en milieu ouvert ou AEMO). Car il ne s'agit pas de superposer un référent supplémentaire (ainsi qu'un contrat supplémentaire) à l'existant.

Le club de prévention peut choisir de participer au dispositif « réussite éducative » appartenant à l'équipe pluridisciplinaire. Dans le cas contraire et s'il repère un enfant susceptible de bénéficier du dispositif, il utilise une fiche de liaison (non anonyme) qui est adressée à l'école ou collègue.

Le club de prévention, après être passé par l'équipe éducative de l'établissement scolaire, peut présenter la situation de l'enfant devant l'équipe pluridisciplinaire.

Il est naturellement encore trop tôt pour évaluer les résultats du GIP. Le dispositif de veille éducative souffrait de ne pas pouvoir s'appuyer sur une structure pour porter les projets. Le GIP « Réussite éducative » remédie à cette situation. Il devrait permettre de créer des liens institutionnels entre les différents acteurs du champ éducatif et de renforcer leur indispensable coordination. Toutefois, le dispositif peut paraître lourd (de nombreux participants le décrivent comme un « usine à gaz » qui, à terme, ne devrait suivre qu'un cohorte relativement limitée de l'ordre d'un millier de jeunes).

Trois observations seront formulées, ci-après, **sur le positionnement de Feu Vert en matière éducative.**

Tout d'abord, il convient de signaler que les élus d'arrondissement et la direction de tutelle (à savoir la DASES) estiment que **Feu Vert** intervient de manière encore **très importante** dans le domaine de **l'accompagnement scolaire des élèves des écoles primaires**. Dans l'absolu, cette intervention est certes jugée bénéfique pour les enfants mais elle risque de se développer au détriment du « cœur de métier » des équipes de prévention.

Selon le rapport d'activités 2006 de Feu Vert, ses éducateurs avaient accompagné 306 enfants scolarisés en écoles primaires. Feu Vert fait état de la difficulté qu'il rencontre pour « passer de relais » à d'autres structures (centres sociaux, antennes jeunes, associations spécialisées) en raison de déficits localisés en matière de réponses d'animation adoptées aux cas les plus difficiles.

En tout état de cause, le retrait progressif de Feu Vert du secteur de l'accompagnement scolaire d'élèves d'écoles primaires devrait être précédé d'une concertation menée sous

l'égide de la DASES, de la DASCO et de la DJS avec toutes les structures concernées pour éviter la constitution de « zones grises » où n'existerait aucun dispositif.

Deuxième observation, au-delà de cette question de positionnement, les quelques éléments quantitatifs et qualitatifs qui ont pu être rassemblés lors du présent audit ne doivent pas masquer **l'insuffisance chronique de l'évaluation** dans le domaine de **l'action éducative**. Certes, deux raisons majeures sont, à juste titre, avancées pour expliquer cet état de fait :

- la multiplicité des variables à prendre en considération tant en ce qui concerne les caractéristiques des jeunes qu'en ce qui concerne la diversité des activités auxquels ils participent : enseignement stricto sensu, aide aux devoirs, activités (notamment culturelles prolongeant les activités de l'école dans ou hors temps scolaire...) ;
- la difficulté pour ne pas dire l'impossibilité (particulièrement, pour des jeunes accompagnés par des éducateurs spécialisés) de travailler sur des cohortes homogènes, suivies sur une période de temps suffisamment longue.

Toutefois, compte tenu de l'enjeu de cette action et de l'importance des fonds publics qu'elle mobilise (de manière indirecte par le biais du financement des équipes de prévention par le Département de Paris), il convient de **développer** cette **évaluation** et de la **démystifier**, en démontrant qu'elle ne requiert pas nécessairement des démarches et des outils sophistiqués. Différentes méthodes pourraient ainsi être utilisées :

- enquêtes effectuées par « sondage » auprès d'enseignants ou de parents voire, pour l'accompagnement à la scolarité, auprès d'élèves ;
- utilisation de certains indicateurs du milieu scolaire, par exemple les évaluations en CE2 et en 6^{ème} et des évaluations réalisées dans le cadre des contrats de réussite des ZEP et des REP (zones et niveaux d'éducation prioritaire) ;
- exploitation des carnets et fiches de liaison ;
- enquêtes sur sites consistant en réunions bilans et entretiens avec des directeurs d'écoles et des chefs d'établissement, des conseillers d'éducation, des infirmières et des assistantes sociales scolaires et, surtout, des enseignants dont les élèves participent aux activités d'accompagnement scolaire depuis un temps suffisamment long pour qu'on puisse en évaluer les effets.

Cette évaluation devrait également permettre de mieux mesurer les besoins en termes de compétences. En effet, la prise en charge d'élèves en grande difficulté requiert des compétences qui dépassent le cadre d'intervention des animateurs de l'accompagnement scolaire (toutes catégories confondues : éducateurs, vacataires, bénévoles). De fait, les demandes (des parents ou des enseignants) peuvent s'avérer excessives : l'accompagnement scolaire, s'il peut aider aux apprentissages, compenser certains déficits culturels, ne peut pas remédier à des difficultés que les enseignants peinent eux-mêmes à résoudre.

En tout état de cause, développer l'évaluation de ce volet éducatif à forte dimension territoriale impliquera de mobiliser le Rectorat afin de mieux appréhender cette « mission partagée » (expression aujourd'hui couramment reprise par nombre de responsables) tant il paraît évident que l'école ne peut plus tout faire toute seule.

Or, troisième observation, les auditeurs ont relevé qu'à l'heure actuelle, **aucune instance de concertation n'existe avec le Rectorat**. En fait, les équipes de prévention ne mentionnent que la Mission générale d'insertion du Rectorat comme interlocuteur en cas de grandes difficultés rencontrées par un jeune (notamment exclusion ou déscolarisation).

En Seine-Saint-Denis où Feu Vert gère également des équipes de prévention spécialisée, le département tient des réunions régulières de concertation avec le Rectorat pour pouvoir communiquer sur le travail des éducateurs en direction des collèges, mutualiser les expériences et tenir un langage commun aux jeunes.

Enfin, et comme indiqué supra, cette concertation doit permettre de développer certains aspects jusqu'ici délaissés, tels que la formation des accompagnateurs et l'évaluation de l'accompagnement scolaire.

C'est un **enjeu institutionnel important**.

2.3. Insertion professionnelle

L'accompagnement vers l'emploi des jeunes suivis par Feu Vert rencontre de nombreux obstacles. C'est ainsi que la plupart de ces jeunes sont dépourvus de toute qualification et ont connu des « orientations subies ».

Très peu de jeunes sont en mesure d'élaborer un véritable projet d'orientation professionnelle et leur choix de secteurs (vente, mécanique, manutention,...) restent très stéréotypés. Leur relation à l'emploi est d'autant plus complexe que l'école leur a fait miroiter d'autres possibilités et que leurs envies restent très décalées par rapport aux qualifications possédées.

Pour beaucoup, la rémunération des « petits boulots » auxquels ils peuvent prétendre s'avère trop inférieure à celle des différents trafics de l'économie parallèle auxquels ils sont confrontés au quotidien. Dans ce domaine, les éducateurs effectuent toujours un rappel à la loi mais il est en même temps impossible de ne pas tenir compte de la banalisation de la consommation de cannabis. Enfin, l'existence d'un casier judiciaire constitue souvent un frein à la recherche d'emploi.

La tâche des éducateurs de Feu Vert est donc particulièrement difficile et les contraint à utiliser une large palette d'outils et à construire des partenariats avec les nombreux acteurs de l'emploi.

Les Chantiers Educatifs

Le rapport d'activités du Feu vert indique, à juste tête, que les **chantiers éducatifs** constituent une « première appréhension du monde du travail ». Les chantiers éducatifs consistent principalement en des travaux d'entretien sur le patrimoine de la fondation qui en assure le coût.

C'est un support propre à la prévention spécialisée qui est ouvert aux jeunes âgés d'au moins 16 ans.

Par l'intermédiaire des chantiers, les jeunes sont mis en condition réelle de travail (travaux de peinture, de nettoyage, de débroussaillage dans les parcs avec des objectifs fixés pour plusieurs jours). Cela correspond à une demande des jeunes et permet de vérifier leurs motivations ainsi que leurs capacités à se lever tôt le matin, à s'intégrer dans une équipe, à se concentrer sur une tâche et à se projeter dans l'avenir.

Cette mise au travail soulève souvent de nombreuses difficultés car le rythme de vie de ces jeunes est complètement inversé.

D'une manière générale, ceux qui sont encore scolarisés s'en sortent mieux que ceux qui sont déscolarisés depuis longtemps. Sur les chantiers, les jeunes paient leur séjour grâce à leur travail mais les éducateurs leur proposent des activités de loisirs à la fin de leurs travaux (ex. : challenges de Karting sur un circuit proche de Magny-Cours, week-end de planche à voile, financement du brevet de sécurité routière, etc...). En maintenant cet équilibre, **Feu Vert veille à ce que les jeunes ne s'installent pas dans une logique de simple consommation de loisirs.**

Par ailleurs, des jeunes suivis par les éducateurs de Feu Vert participent chaque été à des **chantiers internationaux** d'une durée de deux à trois semaines organisés par l'association Solidarités Jeunesses. Les éducateurs doivent choisir des jeunes plus matures (18-19 ans) ou adhérant à ce type de projets pour rejoindre une équipe internationale (une dizaine de nationalités) composée de jeunes adultes.

Le partenariat avec Solidarité Jeunesses permet d'obtenir une bourse de 400 € par jeune (ce dernier ne payant que son transport). Dans le cadre du programme « jeunes mobilité » des bourses régionales sont accordés aux jeunes des quartiers sensibles.

Si Feu Vert recourt de manière importante aux chantiers dans une première approche, l'association s'appuie principalement sur un partenariat avec les acteurs de l'emploi.

A ce titre, **les missions locales** sont l'un des **principaux outils** utilisés par les équipes de Feu Vert pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Les Missions Locales

Du fait de leur implantation géographique, les équipes utilisent les services de quatre missions locales : Paris Centre (11^{ème}), Paris d'Avenir (14^{ème}) et Paris Est (19^{ème} et une antenne sur le 20^{ème}).

La qualité des relations est très variable d'une mission à une autre.

Cette **coopération** s'inscrit, toutefois, dans un **cadre formalisé** depuis 2006.

C'est ainsi qu'à cette date, le Département de Paris a signé avec chacune des cinq missions locales parisiennes l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2006-2008 précisant le partenariat avec les clubs de prévention.

Un des axes prioritaires de cette convention d'objectifs, déjà établie pour la période conventionnelle précédente, est le renforcement des interventions en direction des jeunes les moins qualifiés et les plus en difficulté.

Afin de répondre à cet objectif et de mettre en place une meilleure articulation entre la prévention spécialisée et le dispositif d'insertion professionnelle, un mode opératoire a été défini pour faciliter l'accueil des jeunes parisiens ne fréquentant pas spontanément les missions locales.

Les avenants qui ont été passés respectivement avec chacun des cinq missions locales :

- précisent les missions du conseiller de la mission locale chargé des liaisons avec les associations de prévention spécialisée ;
- mettent en place un dispositif de suivi du partenariat avec les clubs de prévention.

Les auditeurs ont constaté que les missions locales avaient toutes désigné un conseiller référent chargé des relations avec les équipes de prévention spécialisée. Le **conseiller référent est bien identifié par les équipes de Feu Vert et se montre toujours disponible.**

Il a su tisser des liens privilégiés avec les équipes de son secteur.

L'avenant a clarifié la relation entre les missions locales et les éducateurs spécialisés accompagnant les jeunes dans leurs démarches auprès de ces structures chargées de favoriser leur l'insertion professionnelle.

Auparavant, la mission locale ne recevait pas toujours l'éducateur. Mais depuis la convention, l'éducateur peut être reçu au premier entretien avec le jeune.

Pendant de nombreuses années, une véritable incompréhension a persisté entre les missions locales et les clubs de prévention sur la nature de leur travail respectif (la remarque ne vaut toutefois pas pour la mission locale Pari d'Avenir qui avait su bâtir un véritable partenariat avec les clubs de prévention du 14^{ème} arrondissement).

De fait, les modes de prise en charge des jeunes diffèrent sensiblement selon les institutions.

C'est ainsi que dans une mission locale, un jeune est vouvoyé et appelé par son nom de famille. Les entretiens qu'il aura tout au long de son parcours d'insertion ne porteront que sur son projet professionnel et ce, dans un cadre de plus en plus normalisé en termes de durée et de périodicité des entretiens et de propositions de mesures.

La mission locale ne connaît ni la famille du jeune ni le comportement de ce dernier à l'intérieur d'un groupe de jeunes dans un quartier bien défini. Le conseiller d'une mission locale n'est pas un travailleur social ou, du moins, ne se voit pas comme tel (même si, naturellement, il peut être amené à régler des problèmes de santé ou de logement qui constituent autant d'obstacles à une insertion professionnelle rapide du jeune).

Des conseillers des missions locales reprochent encore à certains éducateurs de prévention spécialisée de ne pas « se distancier » suffisamment des jeunes qu'ils accompagnent, voire même de considérer la mission locale comme une institution « ennemie ».

Mais d'une manière générale, les conseillers des missions locales reconnaissent que **les relations se sont améliorées** ces dernières années et que les moyens d'intervention des clubs et des missions locales sont **complémentaires** pour faire progresser les jeunes dans leur parcours.

Chaque année, les missions locales organisent une à deux réunions d'information avec les clubs de prévention. C'est un strict minimum compte tenu à la fois du nombre et de la complexité des dispositifs d'insertion et de la rotation des personnels des missions locales et des clubs.

Il faut éviter que les liens se distendent. Des réunions plus fréquentes sous la forme de réunions d'échanges de pratiques permettraient d'améliorer les représentations réciproques des missions locales et des clubs de prévention. Elles devraient également permettre d'aménager l'organisation des missions locales pour améliorer l'accueil des jeunes.

Les équipes de Feu Vert constatent qu'en dépit des indéniables progrès réalisés, les missions locales conservent une mauvaise image de marque auprès des jeunes suivis par la prévention spécialisée. Les missions locales sont encore perçues comme des « administrations » trop rigides dans leur mode de fonctionnement (délais excessifs pour l'obtention de rendez-vous, notamment à la mission locale Paris Est, exigence trop stricte en matière de respect des horaires, impression de n'être que des « numéros » et d'être placés dans des « cases », propositions davantage tournées vers la formation que vers l'emploi « stricto sensu », etc...). Tous ces reproches mériteraient d'être sérieusement nuancés. C'est ainsi, par exemple, que le respect des horaires pour les rencontres des jeunes avec leurs conseillers comporte un aspect pédagogique car les jeunes seront confrontés à cette contrainte lors de leurs entretiens d'embauche avec des employeurs potentiels. De la même façon, des « remises à niveau » sont souvent indispensables compte tenu du très faible niveau de qualification de beaucoup de jeunes même si ces derniers ne veulent plus entendre parler de formation.

Pour autant et compte tenu de ces réticences, nombre d'équipes de Feu Vert préfèrent adresser les jeunes au **Centre initiatives pour l'emploi des jeunes (CIEJ)** de la Sauvegarde de l'adolescence. Cette structure associative, proche d'une permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO), leur paraît plus souple en matière de fonctionnement. Son mode d'accueil individualisé semble plus proche des méthodes de la prévention spécialisée et entraîne moins de discontinuités dans les accompagnements de jeunes. L'intervention du CIEJ sera développée ultérieurement dans le cadre de ce rapport.

Pour clore l'analyse relative à la mise en œuvre de l'avenant à la convention pluri-annuelle avec les missions locales, les auditeurs estiment nécessaire de souligner le **manque de pilotage institutionnel de ce dispositif**. En effet, l'avenant prévoyait qu'à l'initiative du Département de Paris, un comité de suivi serait organisé au moins deux fois

par an. Composé notamment de la DDEE, de la DASES, de la DPVI, de la DJS, de l'union des clubs de prévention spécialisée et des missions locales, il aurait eu pour fonctions :

- d'évaluer l'impact de cette organisation en termes de synergies locales et de résultats sur la fréquentation des jeunes qui ne s'adressent pas spontanément aux missions locales. Outre une fonction d'évaluation, cette instance se voyait assigner un rôle de mutualisation des informations et d'harmonisation des pratiques en direction de ces publics spécifiques.
- De dresser le bilan, avec les acteurs concernés, des actions entreprises et de proposer des pistes d'amélioration.

Or, **ce comité de suivi n'a jamais été mis en place.**

Par ailleurs, et contrairement aux objectifs fixés aux missions locales dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs, **les missions locales n'ont jamais été en mesure de mesurer le nombre des jeunes adressés ou suivis en partenariat avec les associations de prévention.**

De fait, le logiciel national « Parcours III » utilisé par toutes les missions locales ne permet pas de recenser tous les jeunes envoyés par les clubs de prévention. Les essais visant à mettre en place une fiche de liaison entre les missions locales et les clubs de prévention n'ont pas abouti. Un simple outil comme une **fiche de liaison** (sur le modèle de celui utilisé avec les Antennes jeunes) permettrait, pourtant, de mieux mesurer l'évolution, au fil des années, du nombre de jeunes faisant l'objet d'un accompagnement conjoint de la part des missions locales et des clubs de prévention.

Certes, l'instrument de mesure serait nécessairement imparfait puisque les jeunes qui utilisent les services d'une mission locale n'indiquent pas toujours aux conseillers de cette dernière qu'ils sont suivis par les éducateurs d'un club de prévention mais il marquerait un progrès sensible par rapport à la situation actuelle caractérisée par l'absence totale de statistiques.

Le Centre d'Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (CIEJ).

Quoiqu'il en soit, l'insistance mise par la plupart des équipes de Feu Vert à souligner la **fréquence de leurs recours au CIEJ** a conduit les auditeurs à évoquer en détail le rôle joué par cet organisme. Le CIEJ accueille depuis sa création des jeunes parisiens au titre de sa convention avec le Département de Paris (la tutelle du CIEJ étant exercée par la DASES). Les jeunes accueillis sont âgés de 16 à 21 ans (les missions locales suivent, pour leur part, des jeunes âgés de 16 à 25 ans). Ils bénéficient d'activités d'accompagnement vers l'emploi et la formation ainsi que d'un suivi social. Les clubs de prévention envoient au CIEJ des jeunes s'ils estiment que ces derniers ont besoin d'être éloignés de leurs quartiers.

Le comptage des jeunes adressés par les clubs de prévention (dont Feu Vert) au CIEJ pose le même problème que pour les missions locales.

Le logiciel du CIEJ qui est en cours d'amélioration ne permet pas de mesurer le nombre de jeunes. Il n'existe également pas de fiche de liaison entre les clubs de prévention et le CIEJ. Toutefois, le CIEJ utilise une fiche de premier accueil que les jeunes ne refusent jamais de remplir. Les jeunes arrivent au CIEJ, soit seuls, soit accompagnés par leurs éducateurs.

L'entretien de premier accueil doit permettre d'identifier le « prescripteur » (dont les clubs de prévention). A cet égard, il convient de souligner que près d'un jeune sur trois vient sur le conseil de ses camarades. Le CIEJ conserve cette fiche qui contient des éléments relatifs au parcours de formation et à l'expérience professionnelle du jeune.

Le conseiller professionnel de Feu Vert va guider le jeune en matière de recherche d'emploi mais aussi, si cela s'avère nécessaire, vers les services sociaux.

Le jeune suit un parcours individualisé impliquant un travail (individuel et en groupe) pour élaborer son projet. Si le jeune est en recherche d'emploi, il peut bénéficier d'une aide en matière de rédaction de CV et de lettres de motivation ainsi que d'une préparation aux entretiens d'embauche. Ce sont des cadres retraités appelés « parrains » qui préparent les jeunes aux entretiens.

Une « cellule entreprise » prend les contacts pour les contrats d'apprentissage et les stages. Elle utilise à cette fin un fichier d'entreprises.

Selon le CIEJ, les jeunes pris en charge par structure sont de plus en plus difficilement « employables » à l'heure actuelle (ce constat est généralement partagé par les équipes de Feu Vert comme, d'ailleurs, par les conseillers professionnels des missions locales). Il faut donc que les entreprises soient non seulement d'accord pour ouvrir leurs portes mais également pour réaliser un travail éducatif sous forme de tutorat.

Pour le CIEJ, il est très utile que l'éducateur spécialisé participe à l'élaboration des parcours et prévienne un découragement trop rapide des jeunes. Toutefois, il ne doit pas y avoir de confusion avec le travail mené par l'éducateur spécialisé et qui porte davantage sur l'éducatif, les loisirs, le contact avec la famille. Le CIEJ ne se situe pas sur ce créneau car il n'a pas à connaître l'histoire du jeune, l'état de ses relations avec sa famille ou la qualité de son intégration au sein de son quartier.

Le CIEJ a la volonté de travailler en étroite coopération avec les éducateurs de Feu Vert comme avec ceux d'autres clubs de prévention. Pour les plus jeunes, le partenariat est systématique. Pour les plus âgés, c'est à la demande du jeune. Dans certains cas, la rupture avec le club de prévention peut s'avérer une bonne chose sinon le jeune risque d'être maintenu dans un trop grand « confort ». Donc, pour chaque cas individuel, il faut trouver le juste équilibre.

Un travail sur les représentations réciproques du CIEJ et la prévention spécialisée est également nécessaire (ex : si un éducateur veut assister à un atelier de recherche d'emploi, le CIEJ s'y opposera sauf si ensemble ils ont défini, au préalable, un projet pédagogique).

Le CIEJ insiste également sur la nécessaire clarification des rôles des intervenants vis-à-vis des organismes de formation : le CIEJ doit rester l'interlocuteur privilégié voire unique de ces derniers même si l'éducateur peut se sentir dépossédé car la situation serait

trop confuse pour le jeune. Enfin, le CIEJ considère que les clubs de prévention sont des partenaires incontournables pour monter certains projets. C'est ainsi qu'AJAM est intervenu dans des opérations visant à utiliser le permis de conduire comme levier de socialisation et que Feu Vert a intégré des jeunes suivis par le CIEJ dans ses chantiers école ou dans son entreprise d'insertion Infobat.

L'insertion par l'activité économique

Outre cette coopération formalisée avec les missions locales et le CIEJ, les **équipes de Feu Vert utilisent les outils de l'insertion par l'activité économique.**

C'est ainsi que Feu Vert a créé en 1995 une **entreprise d'insertion** appelée « **Infobat** » dont le siège est à Montrouge. Infobat est conventionnée par l'Etat (DDTEFP) pour six postes d'insertion. L'entreprise réalise des travaux de bâtiment (maçonnerie, menuiserie, plomberie, électricité, etc...) pour une clientèle de particuliers (pour environ 1/3 de son chiffre d'affaires), des associations et la Fondation Feu Vert. Les jeunes sont principalement proposés par les équipes de prévention de Feu Vert qui ont tendance à se « censurer » pour ne pas trop accroître une importante file d'attente.

Avant que le jeune soit apte à travailler à Infobat, il est nécessaire de réaliser un travail éducatif en amont. Il est également accompagné tout au long de son parcours professionnel (le suivi social dans le lieu de vie et les relations avec la famille relèvent des équipes de prévention).

Même si Infobat ne peut accueillir qu'un nombre très limité de jeunes, son action en faveur de l'insertion professionnelle de jeunes en difficulté est très appréciée des équipes de prévention spécialisée. Cette activité n'est pas au cœur de la prévention spécialisée mais en constitue un complément très utile.

Les Différents Forums pour l'Emploi

Enfin, **les équipes de Feu Vert utilisent toutes les occasions de favoriser les rencontres des jeunes qu'elles suivent avec des employeurs potentiels lors de différents forums.**

Toutefois, les équipes ont déploré les faibles résultats du premier « Forum de la diversité et du premier emploi » organisé par la Ville de Paris en 2006.

De fait, alors que 13 éducateurs avaient accompagné 54 jeunes garçons et filles de 18 à 25 ans ayant bénéficié d'une préparation en amont (rédaction des CV – simulation d'entretiens avec des employeurs), le plus souvent en liaison avec les missions locales, seuls deux jeunes ont été convoqués, dans le mois qui a suivi, pour un entretien. Un seul jeune a trouvé un emploi comme magasinier.

Le Forum de l'apprentissage est jugé comme plus positif en termes de retour d'information de la part des entreprises.

D'une manière générale, **les équipes de Feu Vert apprécient davantage les rencontres de proximité organisées par les mairies d'arrondissement** (cf. l'action pour retrouver

« les chemins de l'emploi » dans le 20^{ème} ou l'organisation de rencontres avec des employeurs à la mairie du 11^{ème}).

Cette activité de Feu Vert en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes est très importante. Elle est cependant insuffisamment mesurée faute de s'appuyer sur une batterie d'indicateurs (nombre de jeunes suivis conjointement par les équipes de Feu Vert et les missions locales ou le CIEJ, nombre de jeunes orientés vers des formations, nombre de CDD et du CDI, etc....).

3. L'EMERGENCE DE NOUVEAUX PARTENARIATS DANS UNE LOGIQUE DE PROJET TERRITORIAL

Ces dernières années, l'émergence de nouveaux partenariats a amené Feu Vert à conjuguer logique territoriale et logique thématique. Trois domaines d'étude ont été retenus.

3.1. Mairies d'arrondissement

De manière unanime, les élus d'arrondissement rencontrés par les auditeurs considèrent que **Feu Vert** a une bonne expérience des relations institutionnelles et **s'efforce de travailler en partenariat avec les différentes administrations** (services de l'Etat, du Département et mairies d'arrondissement). Pour reprendre une expression fréquemment utilisée, Feu Vert « joue le jeu » en rendant des comptes, en transmettant régulièrement ses rapports d'activités, en participant, contrairement à d'autres équipes de prévention, à des réunions même si l'ordre du jour ne porte pas expressément sur « le rôle de l'équipe éducative », en facilitant le montage de projets entre institutions différentes, en se montrant très réactif sur le terrain.

Feu Vert travaille en bonne intelligence avec ses partenaires tout en défendant ses prérogatives et son éthique.

Le professionnalisme des équipes est reconnu et leur expertise s'avère précieuse pour faire avancer les projets. Les conseils de quartier apprécient leur présence sur le terrain.

Après une certaine réticence initiale, Feu Vert s'est impliqué fortement dans les travaux du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance des arrondissements dans lesquelles ses équipes interviennent. Feu Vert participe au suivi des contrats de sécurité d'arrondissement.

Plusieurs élus ont souligné leur **rôle positif de médiation** et **d'apaisement** lors des émeutes urbaines de 2005 ou lors d'autres incidents graves.

Toutefois, les mêmes élus constatent que la **visibilité** et donc l'**utilité des éducateurs** de rue s'avèrent **insuffisantes** pour de nombreux habitants qui ignorent les missions et les méthodes d'intervention des équipes de prévention même si les mairies d'arrondissement s'attachent à les faire connaître principalement par le biais des Conseils de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement (les auditeurs ont également relevé que plusieurs mairies d'arrondissement avaient organisé des forums ou des colloques sur la prévention spécialisée).

Certaines mairies d'arrondissement, tout en reconnaissant la qualité du travail de soutien scolaire des équipes de Feu Vert, ont, cependant, exprimé la crainte d'un risque de dérapage vers des actions qui ne relèvent pas de la mission « stricto sensu » de la prévention spécialisée.

Dans l'absolu, l'utilité de développer le soutien scolaire n'est évidemment pas contestée d'autant plus qu'il constitue un mode d'« accrochage » des jeunes intéressant pour la prévention spécialisée, mais son poids apparaît excessif notamment pour les jeunes scolarisés dans les écoles primaires.

Certains élus craignent que Feu Vert ne se replie sur les activités de type soutien scolaire au détriment de son « cœur de métier ». Ils souhaitent qu'une réflexion soit menée sur l'évolution du métier d'éducateur de rue afin de promouvoir un travail en complémentarité entre la prévention spécialisée et d'autres structures (centres sociaux, associations). Un mode d'articulation entre ces différents intervenants doit être défini.

Par ailleurs, plusieurs mairies d'arrondissement estiment qu'il conviendrait d'ouvrir un **chantier de réflexion** avec les clubs de prévention sur le **travail de nuit**. Ce dernier pourrait constituer une réponse adaptée à l'évolution de la délinquance juvénile.

Policier et magistrats constatent, en effet, que certains jeunes deviennent délinquants de plus en plus tôt. Même si les éducateurs sont réticents, l'évolution de la situation doit amener à repenser les modes d'intervention.

3.2. Equipes de développement local

L'audit a permis de constater une évolution du positionnement des clubs de prévention en matière de participation à la Politique de la ville. Le partenariat entre la DPVI (et principalement ses équipes de développement local) et les clubs de prévention a évolué dans la bonne direction. Beaucoup de clubs se sont investis dans la Politique de la ville. Le constat vaut tout particulièrement pour Feu vert qui est perçu comme un partenaire incontournable de cette politique. Les équipes de Feu Vert ont contribué à l'élaboration de plusieurs projets de quartier. Ils ont ainsi régulièrement participé à des groupes de travail sur des thématiques particulières (travail, santé, éducation, etc) et transversales (reposant sur la participation des habitants du quartier). Tout ce travail de diagnostic et de préconisations a été réutilisé dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Les équipes locales de développement ont également l'occasion de travailler avec la Direction générale de Feu Vert dans le cadre des conseils de quartier.

En avril 2005, l'équipe de développement local Belleville/Amandiers et Feu Vert ont organisé une journée de l'insertion professionnelle. Feu Vert a « co-porté » une dynamique de diagnostic partagé avec la mission locale et l'ANPE. Ce travail a permis la confrontation des représentations et des pratiques et de mieux comprendre la façon de travailler de l'autre.

Feu Vert et l'EDL Belleville/Amandiers ont également eu l'occasion de travailler ensemble sur l'accès des jeunes de l'arrondissement au BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs) de médiation sociale.

De manière unanime, les équipes de développement local rencontrées soulignent la connaissance très approfondie que les éducateurs de Feu Vert ont des territoires et de leurs acteurs. Leur rôle est, par ailleurs, essentiel pour l'organisation de fêtes de quartier.

L'EDL Belleville-Amandiers a impulsé une « démarche participative pour la santé ». Au départ, l'équipe de Feu Vert était très intéressée par ce projet mais l'investissement en temps s'est révélé trop lourd pour elle. Toutefois, elle continue à se tenir informée de l'état d'avancement du projet et participe aux « réunions santé ».

Dans le 11^{ème} arrondissement, le refus de l'équipe Feu Vert d'intervenir en matière de sécurité sur le terrain d'éducation physique (TEP) Orillons, devenu par la suite un gymnase, a suscité l'incompréhension des élus de l'arrondissement. En fait, l'intervention ne relevait pas des missions de l'équipe qui, au surplus, s'était montrée hostile, au départ, à la transformation de cet équipement sportif. L'équipe de Feu Vert a toutefois participé aux réunions organisées par la mairie de 11^{ème} arrondissement sur ce sujet.

Elle a également accepté de participer à l'étude conduite sous forme de recherche action par l'Institut Renaudot à la demande de la mission de prévention des toxicomanies de la DASES. Une étude similaire avait déjà été menée dans le 10^{ème} arrondissement. Cette étude a pour objet de faire un état des lieux sur les problèmes de toxicomanie dans le 11^{ème} arrondissement. Les éducateurs de Feu Vert constituent autant de « personnes ressources » dont les connaissances s'avèrent précieuses en ce domaine.

3.3. Justice

Le travail d'articulation entre la justice et Feu Vert est jugé particulièrement intéressant et utile par les deux parties. D'autres clubs de prévention, en revanche, refusent de travailler avec la justice en estimant que cela introduit une confusion dans les esprits.

Il est toutefois possible de constater que les missions de la justice pour enfants et des clubs de prévention sont complémentaires.

Plusieurs juges pour enfants ont ainsi été amenés à travailler avec la Direction du Service Prévention de Feu Vert dans le cadre de CICA, de réunions de quartier ou de réunions dans les mairies d'arrondissement.

Régulièrement, des juges pour enfant participent à des réunions de concertation avec des équipes de Feu Vert. Pour ces magistrats, cela permet d'avoir la vision d'un quartier et une meilleure appréhension des phénomènes de bandes.

Les éducateurs accompagnent devant les institutions judiciaires les jeunes et leurs familles et cela, à la demande de ces derniers. En particulier, des éducateurs d'origine africaine constituent des relais utiles pour des familles africaines. Ils peuvent également témoigner qu'un jeune participe à des activités de soutien scolaire.

Tout ce qui contribue à la médiation apporte une plus value.

Les juges pour enfants en contact avec les équipes de Feu Vert travaillent sur des cas individuels tout en intégrant une dimension collective (appartenance à des groupes et à un quartier).

Ils essaient de constituer un réseau pour mettre en œuvre des réponses ainsi diversifiées que possible en ayant toujours le souci de renvoyer vers les structures de droit commun et de favoriser les relations avec les adultes.

On notera, toutefois, que le travail en partenariat avec le service éducatif auprès du Tribunal (SEAT) peut s'avérer difficile car les jeunes disent rarement à leurs éducateurs qu'ils sont suivis par le SEAT et n'ont pas envie pour le club de prévention prendre contact avec ce dernier.

Les éducateurs de Feu Vert sont également en contact avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) pour effectuer auprès de certains jeunes un travail de réinsertion préalable à la sortie de prison ou pour la mise en œuvre de mesures alternatives (cf. travaux d'intérêt général). Toute l'équipe du SPIP est venue à Feu Vert en 2005 pour un échange sur ces problématiques.

Enfin, il convient de noter la très forte implication de Feu Vert dans l'élaboration et le lancement d'un projet porté par la justice au bénéfice de jeunes du 20^{ème} arrondissement.

Ce projet expérimental dont « Médiation 20 » est dorénavant l'association support vise à offrir à des jeunes impliqués dans des trafics de toutes sortes (cannabis essentiellement mais aussi MP3, portables, etc) une activité rémunérée licite et leur permettre ainsi de rebondir.

Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de mettre sur pied un partenariat diversifié avec des entreprises afin de construire un lien entre le jeune et l'éducateur d'une part, et le jeune et l'entreprise, d'autre part.

Ces jeunes, très suivis par un service éducatif, seront sélectionnés pour leur motivation et leur capacité à effectuer ce travail. Ils seront accueillis et accompagnés par un tuteur désigné par l'entreprise pour ses qualités humaines.

CONCLUSION

En conclusion, l'audit de Feu Vert a conduit à mieux mesurer la place que tient cette association dans le paysage diversifié de la prévention spécialisée à Paris.

Feu Vert est une association ancienne dont l'expérience et le professionnalisme sont unanimement reconnus. Elle utilise une palette d'outils très diversifiés et la réelle structuration de ses activités la distingue de petites associations beaucoup plus fragiles tant sur le plan financier que sur celui de la gestion.

Elle possède une connaissance approfondie du terrain et s'implique fortement dans le jeu des partenariats institutionnels.

Pour autant, son action dans les quartiers de la capitale souffre d'un manque de visibilité et de lisibilité alors même que le pilotage du dispositif institutionnel de la prévention spécialisée s'avère particulièrement complexe du fait du nombre élevé d'intervenants tant politiques qu'administratifs.

Par ailleurs, Feu Vert s'investit encore trop dans le soutien éducatif de jeunes scolarisés en écoles primaires et ses activités restent traditionnelles pour un coût plus élevé que dans les autres grandes associations de prévention spécialisée.

Enfin, et même si Feu Vert s'astreint à une importante production écrite avec son rapport d'activités annuel, persiste un véritable « déficit » d'évaluation de ses activités (entendue non seulement au sens d'indicateurs statistiques mais également à celui plus ambitieux d'analyse de l'impact des mesures sur les parcours de jeunes cumulant de nombreux handicaps).

Plusieurs « pistes » devraient être explorées afin de remédier à cette situation tout en préservant la richesse de l'intervention de Feu Vert.

Ce travail ne pourra être accompli qu'en étroite partenariat avec le Département de Paris.

Dans cette perspective, l'Inspection générale a été amenée à faire de nombreuses préconisations détaillées ci-après.

PRECONISATIONS(*)

SUIVI DE L'ACTIVITE

- **Préconisation n° 1** : Demander à l'association d'utiliser une application informatique pour mieux connaître le public en direction duquel ses équipes interviennent.
- **Préconisation n° 2** : Elaborer au préalable (et en concertation avec la DASES et la DDEE) une batterie d'indicateurs permettant de mieux mesurer les résultats obtenus notamment en matière d'insertion professionnelle.
- **Préconisation n° 3** : Produire un travail d'analyse des grilles horaires des éducateurs afin de mettre en évidence le poids affecté à chacun de leur domaine d'intervention (y compris la coopération partenariale).

TRAVAIL DE RUE

- **Préconisation n° 4** : Faire expertiser par la DASES et les mairies d'arrondissement les éventuelles lacunes en matière de couverture de certains territoires (cf. rues Olivier Métra et des Rigolles ainsi que le quartier du bas Belleville Paris 20ème).
- **Préconisation n° 5** : Remédier au manque de visibilité de l'action des équipes de Feu Vert :
 - sur un plan matériel, en améliorant la signalétique des locaux utilisés par les équipes,
 - sur un plan institutionnel, en intensifiant les actions d'information vis-à-vis des associations de bailleurs et de locataires.
- **Préconisation n° 6** : Améliorer l'articulation avec certains dispositifs de la Ville de Paris (notamment les correspondants de nuit) par des réunions de concertation avec la DPP.
- **Préconisation n° 7** : Réfléchir au travail de rue la nuit avec les directions concernées (DASES, DPP) et les mairies d'arrondissement.
Une éventuelle expérimentation devra être évaluée rigoureusement.

(*) D'autres préconisations relatives au pilotage institutionnel du dispositif de prévention spécialisée figurent dans le rapport de synthèse de l'Inspection générale.

- **Préconisation n°8** : Redéfinir la fonction de chef de service éducatif afin qu'il encadre plusieurs équipes de rue comme le pratiquent les autres associations de prévention spécialisée.

ACTION EDUCATIVE

- **Préconisation n° 9** : Mettre un terme à l'intervention de Feu Vert sur le créneau du soutien scolaire des jeunes dans les écoles primaires.
Faire précéder ce désengagement d'une concertation (menée sous l'égide de la DASES, de la DASCO et de la DJS) avec les centres sociaux, les antennes jeunes et les associations spécialisées afin de dresser un état des lieux et d'éviter les discontinuités de prise en charge des jeunes dans les quartiers concernés.
- **Préconisation n° 10** : Evaluer les activités de soutien scolaire des équipes de Feu Vert (en liaison avec le Rectorat et la Ville).

INSERTION PROFESSIONNELLE

- **Préconisation n° 11** : Améliorer le recueil d'informations sur les jeunes suivis à la fois par les équipes de prévention et les missions locales par l'utilisation d'une fiche de liaison qui devra être élaborée et validée par tous les partenaires concernés (missions locales, Feu Vert, DDEE et DASES).
La même fiche de liaison pourrait être utilisée avec le CIEJ.
- **Préconisation n° 12** : Développer les échanges d'information pratiques (étude des difficultés sur les cas rencontrés) entre les missions locales et les équipes de Feu Vert.
- **Préconisation n° 13** : Accroître le nombre de réunions de proximité dans les mairies d'arrondissement afin d'intensifier le travail de mise en relation des entreprises et des jeunes suivis par les équipes de prévention.

TOXICOMANIE

- **Préconisation n° 14** : Faire bénéficier toutes les équipes de Feu Vert de la formation proposée par la Mission prévention des toxicomanies de la DASES.

Liste des personnes rencontrées

Elus :

- M. Laurent BOUDEREAUX, Adjoint au Maire du 20^{ème} arrondissement, chargé de la prévention, du contrat local de sécurité, de l'aide aux victimes.
- M. Michel-Roland CHARVOT, Adjoint au Maire du 14^{ème} arrondissement, chargé de la prévention de la délinquance et de la sécurité.
- M. Jacques DEROFF, Premier Adjoint au Maire du 20^{ème} arrondissement, chargé de la Politique de la ville et de l'initiative économique.
- M. Oliver MAO PENINOU, Adjoint au Maire du 19^{ème} arrondissement, chargé de la démocratie et de la prévention de la délinquance.

Cabinets :

- M. _____, Conseiller technique au Cabinet de M. _____, Adjoint au Maire de Paris, chargé de la prévention, de la sécurité et de l'organisation du fonctionnement du Conseil de Paris.
- Mme _____, membre du Cabinet de Mme _____, Adjointe au Maire de Paris, chargée de la solidarité et des affaires sociales.

- M. _____, ancien Président du Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée.
- Mme _____, responsable de la mission de prévention des toxicomanies, Direction de l'action sociale, de l'enfance et la santé (DASES).
- Mme _____, Coordinatrice de la veille éducative, Direction de la prévention de la protection (DPP).
- Mme _____, responsable de l'équipe les AMANDIERS, Feu Vert.
- Mme _____, Conseillère insertion professionnelle, Mission locale Paris Centre.
- Mme _____, responsable de l'équipe Belleville, Feu Vert.
- Melle _____, Conseillère référente prévention spécialisée, Mission locale Pari d'avenir.
- M. _____, responsable de l'équipe Pyrénées, Feu Vert.

- M. , Chargé de projet à la Mission locale Paris Centre.
- M. , responsable de l'équipe Porte de Vanves, Feu Vert.
- Mme , Chef du bureau des contrats de sécurité, DPP.
- Mme , Chef de projet Fontaine au Roi, Teraux, Jacquard, DPVI.
- M. , Conseiller référent prévention spécialisée à la Mission locale Paris Est.
- Mme , Responsable de l'équipe Place des Fêtes, Feu Vert.
- Mme , Directrice générale de la Fondation Jeunesse Feu Vert.
- Mme , Présidente de la Fondation Jeunesse Feu Vert.
- M. , Chef du bureau des correspondants de nuit, DPP.
- Mme , Vice-Présidente du Tribunal pour Enfants de Paris, secteur Nord 20^{ème}.
- M. , Directeur de la Mission locale Paris Centre.
- Mme , Directrice du GIP pour la réussite éducative à Paris.
- Mme , Adjoint à la Directrice du Centre d'initiatives pour l'emploi des jeunes (CIEJ).
- Mme , Directrice du Service Prévention 75 Paris, Fondation jeunesse Feu Vert.
- M. , Directeur de la Direction de la Prévention et de la Protection.
- Mme , Directrice de la Mission locale Pari d'avenir.
- Mme , Chef du bureau des actions associatives, DPP.
- Mme , Responsable de l'équipe Pelleport, Feu Vert.
- Mme , Directrice de la Mission locale Paris Est.
- Mme , Directrice du Centre d'initiatives pour l'emploi des jeunes (CIEJ). Sauvegarde de l'adolescence à Paris.
- Mme , Directrice Adjointe de la Mission locale Pari d'avenir.
- M. , Responsable de l'équipe Fougères, Feu Vert.
- M. , Inspecteur d'Académie DSDEN chargé du second degré, Rectorat de Paris.
- M. , Responsable de l'équipe Rebeval, Feu Vert.
- M. , Directeur Infobat, Fondation jeunesse Feu Vert.

- Mme , Sous-directrice des activités familiales et éducatives, DASES.
- M. , Directeur adjoint, Service Prévention 75 Paris. Fondation jeunesse Feu Vert.
- Mme , Conseillère en insertion professionnelle, référente pour la prévention spécialisée, Mission locale Paris Est.
- Mme , responsable de l'équipe Orillon, Feu Vert.
- M. , Adjoint au Délégué à la Politique de la Ville et à l'intégration, chef de la mission Ville.
- Mme , Chef du bureau des activités de prévention pour la Jeunesse, DASES.
- Mme , Conseillère en insertion sociale professionnelle et, référente pour la prévention spécialisée, Mission locale Soleil.
- Mme , Chef de projet Belleville-Amandiers, DPVI.

PROCEDURE CONTRADICTOIRE

- Réponse en date du 15 juillet 2008 de la Fondation Feu Vert (secteur de la prévention spécialisée) au rapport provisoire de l'Inspection générale.
- Note de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé en date du 1^{er} septembre 2008.



Paris, le 15 juillet 2008

MAIRIE de PARIS

Madame
Directrice de l'INSPECTION GENERALE

17 boulevard Morland
75 181 Paris cedex 04

INSPECTION GENERALE
DE LA VILLE DE PARIS
15 JUL. 2008
N° 614-07-01

**Objet : Rapport provisoire audit de la Fondation Jeunesse Feu Vert
Service de prévention spécialisée Paris**

Madame la Directrice,

Nous avons pris connaissance et apprécié le rapport établi par l'Inspection Générale sur l'activité de notre service parisien de prévention.

Dans le cadre de la procédure contradictoire, nous souhaitons préciser certaines positions que nous avons exprimées aux auditeurs lors des différentes rencontres ou faire état de quelques remarques afin d'améliorer la lisibilité du rapport final.

Ce rapport d'audit nous aidera à orienter nos actions dans les années à venir.

Comme le note bien votre rapport, la superposition des espaces de décision et d'action reste avec celui de la diversité des légitimités institutionnelles, l'un des premiers facteurs de complexité de la mise en place des actions de prévention spécialisée dans les différents arrondissements. Il nous semble essentiel que dans la mise en oeuvre d'actions partenariales, le maillage institutionnel de prévention soit en lien avec la protection et l'éducation afin de ne pas stigmatiser la population.

Nous souscrivons à certaines préconisations dont quelques unes sont en cours de mise en oeuvre, notamment le processus d'évaluation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma respectueuse considération.

PRESIDENTE

**REPONSES DE LA FONDATION JEUNESSE FEU VERT
AU RAPPORT PROVISOIRE DE L'INSPECTION GENERALE DE LA VILLE DE PARIS**

Le 15 JUILLET 2008

OBSERVATIONS

Nos observations reprennent le plan général du rapport, elles peuvent parfois sembler un peu longues mais ce travail est le fruit d'une réflexion menée dans le service avec la direction et les chefs de service.

1 Présentation générale des équipes de prévention spécialisée de Feu Vert

1.3 Les ressources humaines (page 9)

1.3.1 « il est dénombré un nombre important de chefs de service »

Le service a fait le choix d'un chef de service par équipe. Il bénéficie en outre d'un poste d'encadrant pour les activités d'insertion.

Ce poste de cadre éducatif a fait l'objet d'une élaboration de fiche de poste permettant de préciser ses missions :

- Animation de l'équipe, mise en cohérence et en cohésion du travail éducatif, impulsion et coordination lors de l'élaboration et la réalisation du projet d'action éducative,
- Gestion des partenariats, représentation de l'équipe, gestion du budget délégué.

Ces cadres, présents et engagés assurent la pérennité de l'action, accueillent les nouveaux arrivants, contribuent à la formation des stagiaires (site qualifiant) et sont, pour la moitié de leur temps, impliqués dans l'action éducative (travail de rue - suivis individualisés - actions collectives et séjours).

Notre organisation n'a jamais été remise en cause par la DASES qui reconnaît la stabilité des chefs de service (forte ancienneté), leur expertise professionnelle et leur engagement de cadre.

1.3.1 « Feu Vert est la seule association qui recrute des animateurs »

S'agissant des qualifications des professionnels, le service privilégie le recrutement d'éducateurs spécialisés diplômés mais se heurte, comme de nombreuses institutions en région parisienne, à un déficit de candidats qualifiés et motivés pour ce secteur d'intervention qui est victime d'une faible attractivité.

Il nous arrive alors de retenir des personnes ayant un autre parcours de formation dont la préparation au DEFA, (diplôme souvent inachevé), non pas parce que nous utilisons le séjour ou l'activité comme finalités, ce sont des supports éducatifs, des prétextes et des leviers pertinents pour l'accompagnement éducatif, mais bien pour la spécificité qu'apporte un cursus complémentaire à celui des éducateurs. Au sein des équipes, la pluri disciplinarité (éducateur - animateur - assistante de service social - conseillère en économie sociale et familiale ...) nous semble un atout majeur pour la réalisation de leurs missions.

1.3.2 Le taux de renouvellement du personnel (page 10)

Malgré un effort conséquent, le renouvellement du personnel est une réalité de la mobilité en Ile de France. De nombreux jeunes viennent se former en région parisienne (offre de formation importante - sélection plus ouverte), y travaillent quelques années et cherchent vite soit à regagner leur région d'origine, soit à s'installer (achat d'une maison), ce qui est impossible s'ils essayaient de le faire à Paris ou en Ile de France.

Cette rotation a été accentuée par plusieurs départs en retraite depuis 2002 (directrice adjointe, trois chefs de service, une secrétaire, un agent d'entretien). Il faut également ajouter "les entrées" des CDD de remplacement pour congés maternité, nombreux au sein d'équipes jeunes, donc leurs "sorties" ainsi que les fins de contrats aidés.

1.3.4 Le taux d'encadrement des jeunes (page 11)

Le taux d'encadrement des jeunes suivis est un indicateur commun à toutes les associations qui ne peut être suffisant pour apprécier l'ensemble des actions menées au titre de la Prévention Spécialisée. En effet, la prévention spécialisée n'intervient pas dans le cadre d'un mandat nominatif, mais à partir d'actions collectives (article L221-1 du CASF), elle doit conformément à l'article 121-1 « faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles ».

Les équipes agissant dans un quartier, sont confrontées à la gestion des groupes, à la dimension collective des modes de relations des adolescents et des jeunes adultes des quartiers avec leur environnement, mènent aussi des actions en direction des familles. Ce taux d'encadrement des jeunes décompté par éducateur est de ce fait source de malentendu si, comme le montre une étude de la PJJ, nous estimions, au regard du temps de travail hebdomadaire le nombre d'heures à consacrer à chaque jeune qui avoisinerait la demi-heure.

1.3.5 L'accès à la qualification (page 12)

Le souci du service est d'avoir des professionnels formés et qualifiés. Chaque année, le plan de formation articule des prises en charge de formation qualifiante, à la demande des salariés, des formations courtes de caractère professionnalisant, des formations intra sur des thèmes importants liés à nos pratiques. Plus de 15 éducateurs participent à chaque session, organisée avec l'apport d'intervenants extérieurs, experts dans leurs domaines (sociologique - anthropologique - psychologique...). En 2007, la formation sur le thème "laïcité et fait religieux" a recueilli une forte adhésion des participants.

De plus chaque équipe bénéficie de l'appui d'un psychologue/psychanalyste pour l'analyse des pratiques, une meilleure compréhension des comportements des jeunes, l'élaboration de réponses éducatives ajustées aux problèmes analysés.

1.4 Une situation financière correcte (page 12)

1.4.3.2 Le compte de résultat (page 19)

Les résultats de 2006 sont déficitaires de 34 829 euros. La subvention de la DASES est inchangée depuis 2004 et les autres subventions, particulièrement celles de l'Etat (Préfecture), ont baissé considérablement. Comme le note le rapport, les participations des familles diminuent, du fait de leur précarité. Les jeunes participent à de nombreux chantiers éducatifs, en contrepartie leurs frais de séjour sont pris en charge.

En 2007, la situation des participations soit 36826 euros est revenue au niveau de 2005. Il faut cependant tenir compte des éléments variables des participations des familles liées également au nombre d'enfants inscrits en colonies et séjours extérieurs.

Recettes	2002	2003	2004	2005	2006	2007
participations	51 034	26 736	26 658	36 727	22 435	36 826
rembts dépannages	16 156			5 568	246	3 702
total usagers	67 190	26 736	26 658	42 295	22 681	40 528

Les subventions complémentaires sont en forte diminution (Mission Ville Préfecture de 12 958 euros en 2002 à 2 355 euros en 2007 - Fasild 12 357 en 2002 , 4 333 euros en 2006 et 2 000 en 2007; pour l'année 2008 nous avons été avertis par l'Acse que nous ne serions plus financés).

En 2007, le résultat déficitaire est de 18 699 euros, avec un poste "loyers des locaux" qui connaît une nette augmentation (+7.31%), des coûts d'activité et de déplacements qui suivent l'augmentation unanimement reconnue du "coût de la vie".

La part des salaires tient compte des sujétions liées aux applications conventionnelles (taux de qualifiés élevé - séjours...), l'équipe de coordination, à l'aune 2008 (10 équipes - 57 postes conventionnés) ne nous paraît pas surdimensionnée, au regard de l'accentuation des tâches administratives, des responsabilités de représentation plus importante, des nécessités de se mettre en conformité avec les réformes législatives de notre secteur d'intervention (réalisation d'un projet de service - élaboration d'une cadre d'évaluation interne..).

L'équipe de coordination et le travail effectué par le siège libèrent les équipes de nombreuses tâches administratives et leur permet d'être présents sur le terrain.

2. Trois domaines d'activité particulièrement structurants de Feu Vert

2.1 Le travail de rue (page 22)

Cette spécificité de la Prévention Spécialisée est le "socle de l'activité des équipes de Prévention Spécialisée". En effet cette méthodologie est la plus efficace pour aller à la rencontre des jeunes les plus marginalisés. Les équipes planifient ces temps de rencontres, les organisent, les analysent.

Les fiches horaires remplies par les éducateurs, rendent compte précisément de l'activité dans les quartiers. Leur présence au moins jusqu'à 20h pendant les mois d'hiver se prolonge dès avril et jusqu'en septembre jusqu'à 21h parfois 22h. Cette présence dans la rue à des heures tardives n'est pas secondaire mais tient compte de la réalité du quartier, du climat, des jeunes qui y sont présents.

L'amplitude horaire couverte par les équipes et la présence régulière et pérenne permettent la réalisation des objectifs définis dans la Charte en particulier en ce qui concerne dans l'accompagnement éducatif des jeunes (12/21 ans).

Si les attentes portent sur la "régulation de l'espace public", la capacité de garantir une plus grande tranquillité publique et d'apporter de la médiation à des horaires tardifs, une réflexion plus approfondie est nécessaire avec d'autres acteurs présents dans les quartiers où les éducateurs de Prévention Spécialisée exercent leur action.

Le travail et les missions réciproques ne peuvent se confondre au risque de dénaturer l'action éducative des éducateurs de prévention spécialisée.

Seule l'équipe REBEVAL est concernée par la présence depuis 2004 de correspondants de nuit. Plusieurs rencontres avec les responsables de la DPP et les correspondants de nuit recrutés ont eu lieu au démarrage de cette expérience afin de prendre connaissance des missions réciproques.

Chacun se connaît mais les éducateurs limitent leurs échanges d'informations car il leur faut prendre en compte les réactions des jeunes les plus en rupture avec lesquels une solide relation de confiance est nécessaire pour entamer un travail éducatif d'insertion.

2.1.1 Travail de rue et relations avec la Police de terrain (page 26)

Le service a toujours répondu de façon positive aux sollicitations des élus pour l'élaboration de fiches actions contenues dans le Contrat de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Arrondissement et pour réfléchir sur des situations préoccupantes dans certains quartiers présentant des risques d'affrontement entre jeunes.

Plus, nous avons parfois alertés les élus de dégradations prévisibles lors d'événements dramatiques (mort d'un jeune), parce que nous étions inquiets des suites préjudiciables pour les jeunes eux-mêmes, qui sont prompts à "en découdre" avec les représentants de "l'autorité publique" (police - GPIS).

Les responsables des équipes assistent aux réunions où nous sommes conviés, y compris celles où la Prévention spécialisée est interpellée sur "son impuissance" face aux nuisances des jeunes, aux trafics, aux violences urbaines.

La mise en place d'une instance de régulation est à étudier, elle semble possible et est partiellement réalisée au niveau des directions, elle est plus complexe à mettre en place avec les éducateurs qui sont en lien avec les jeunes parfois engagés dans la délinquance et avec lesquels ceux-ci doivent conserver des relations de confiance.

2.1.2 L'absence de travail de rue la nuit (page 27)

La connaissance des jeunes par les équipes, les informations recueillies, les présences nocturnes au retour de sorties en soirée permettent aux éducateurs de savoir qui occupe l'espace public la nuit. De fait les grands adolescents et jeunes majeurs mais aussi des plus de 25 ans sont déjà dans la rue en fin d'après midi. Il n'existe pas de clivage marqué entre des jeunes qui ne "sortiraient" que la nuit et ceux que les équipes voient "le jour".

La reprise de l'ACASA par FEU VERT et les nombreuses discussions avec l'éducateur qui exerçait la nuit ont permis d'éclairer ce travail spécifique "de nuit".

Une expérimentation de ce travail plus tardif peut être intéressante à condition de rester dans la dimension éducative de nos missions, de définir les objectifs de prévention et d'approfondir et d'analyser les effets éducatifs et pédagogiques obtenus. Il est aussi important d'en prévoir les incidences budgétaires (recrutement - contrat de travail - temps de repos compensateur - équipe de jour réduite).

Ce travail de nuit comporte cependant un risque : celui de banaliser, voire de créer un effet d'appel à la présence d'une institution éducative à ce même moment.

Le constat d'absence de visibilité des équipes peut surprendre. Présents chaque jour, connus de tous les jeunes et de leurs familles, des partenaires, des associations de quartier, du collège de proximité, les éducateurs sont bien identifiés, trop parfois pour certains jeunes contrôlant les trafics.

Le local de l'équipe est connu, fréquenté même sans enseigne, des réunions avec les partenaires s'y tiennent, nous en mettons certains gracieusement à la disposition de partenaires.

Les partenaires reçoivent lors de chaque rentrée scolaire l'organigramme du service avec les coordonnées et la composition de chaque équipe et les communications quasi quotidiennes par messagerie témoignent de la richesse de ces relations partenariales.

En corollaire à cette remarque, les éducateurs déplorent les sur-sollicitations des partenaires, le manque de temps pour le travail direct et expriment les attentes fortes qui pèsent sur eux.

2.2 Action éducative et milieu scolaire (page 28)

Promouvoir la réussite éducative des adolescents est une préoccupation ancienne des équipes, conscientes de la récurrence de l'échec scolaire et du nombre restreint de jeunes qui atteignent des parcours scolaires secondaires. Chaque année dans le rapport d'activité, nous explicitons nos choix qui ciblent essentiellement et conformément à la charte, les collégiens, nous sommes attentifs à ne retenir que les adolescents, qui, de par leur comportement ne peuvent bénéficier des "offres" d'autres partenaires dont les centres sociaux.

S'agissant d'enfants scolarisés en primaire, trois équipes ont fait le choix mesuré et pragmatique d'accueillir quelques enfants de niveau CM1 ou CM2 pour une aide aux apprentissages. Ce choix est lié soit à l'absence de réponse de proximité, soit aux comportements familiaux de refus ou de déni des problèmes. Il répond à de nombreuses demandes des enseignants. Cette connaissance, en amont de l'entrée au collège facilite la prise en charge ultérieure et s'adresse le plus souvent à des pré-collégiens connus ou "signalés" par divers partenaires. De nombreux constats partagés sur le terrain portent sur la nécessité d'agir le plus tôt possible pour enrayer les phénomènes d'inadaptation de ces enfants, peu pris en charge de façon éducative par d'autres structures, qui fréquentent plutôt "la rue", qui sont déjà dans des conduites à risques.

Années	Actions menées		Jeunes concernés	
	Nombre	dont primaire	Nombre	dont primaire
2002 - 2003	11	3	183	51
2003 - 2004	12	3	181	48
2004 - 2005	12	1	149	16
2005 - 2006	14	2	209	31
2006 - 2007	14	1	191	12
2007 - 2008	15	0	en attente de synthèse	

Le tableau ci-dessus montre la répartition du temps dédié aux plus jeunes au regard de la multiplicité des actions réalisées dans le cadre de l'accompagnement scolaire. Ce temps hebdomadaire, avec l'aide de vacataires, est très relatif par rapport au potentiel horaire d'une équipe de cinq personnes. Il n'impacte pas le travail effectué auprès des adolescents et jeunes majeurs qui représentent l'essentiel du public pris en charge par les équipes.

Le nombre d'enfants de moins de 12 ans qui apparaît dans les grilles quantitatives correspond à ceux des fratries que nous accompagnons principalement pour l'organisation de leurs vacances d'été (inscriptions en colonies ou séjours de vacances), pour lesquels nous intervenons à la suite de des sollicitations et parfois de signalements dont la gravité des situations relève de la protection de l'enfance (Informations Préoccupantes).

Si l'implication des équipes au sein des collèges est réelle et efficace, elle est cependant conditionnée par le collège lui-même. Il nous arrive de rencontrer de la part des principaux, des conseillers principaux d'éducation ou des professeurs des réserves préjudiciables au rôle de "médiation" que peuvent jouer les éducateurs lors de conflits ou d'exclusions. Aucune instance n'existe au sein du rectorat pour traiter de ces enjeux, nous y serions très favorables, au-delà des coopérations très constructives mises en place.

Nous sommes présents dans les équipes pluri disciplinaire du dispositif de "réussite éducative", mais nous constatons sa faible montée en charge pour l'établissement de parcours individualisés.

L'évaluation proposée retient toute notre attention, elle pourrait avec pertinence améliorer les réponses de l'ensemble des acteurs concernés par la réussite scolaire, dont nos équipes éducatives. Trop de jeunes restent en marge de dispositifs existants et se retrouvent dès la fin de l'obligation scolaire en grandes difficultés d'insertion.

2.3 Insertion professionnelle (page 33)

Les équipes éducatives se mobilisent fortement pour accompagner les jeunes des quartiers vers une insertion durable.

Ce travail part de la situation réelle des jeunes qui, pour beaucoup, n'ont pas les prérequis nécessaires à l'emploi (absence de diplômes - représentation erronée des exigences du monde de l'entreprise - implication dans une économie parallèle qui rend dérisoire à leurs yeux les rémunérations proposées...)

Il y a donc des étapes préalables à franchir.

La réalisation de chantiers éducatifs, est un des moyens utilisés pour initier des jeunes ciblés (tous plus de 16 ans) aux réalités de tâches à effectuer dans un contexte contractualisé avec ses exigences (respect des consignes - des horaires - du matériel ...), avec une progressivité dans leur implication. On passe de chantiers internes, à des projets réalisés en partenariat, enfin, mais c'est plus rare compte tenu de l'investissement, à des chantiers de développement à caractère humanitaire (Mali - Sénégal).

Partir de la situation réelle des jeunes pour les amener progressivement vers l'emploi permet d'en laisser un peu moins sur le bord la route. Cet objectif n'est pas le plus facile à atteindre mais on ne peut pas demander à un jeune déstructuré d'acquiescer immédiatement une rigueur, sans un travail préalable avec des étais ou des attelles qui progressivement le rapprochera d'un comportement adapté au monde de l'entreprise.

Cependant les efforts des équipes éducatives portent sur les situations des jeunes les plus en marge des dispositifs de "droit commun", afin de les amener progressivement à reprendre le chemin de l'insertion. Il s'agit d'une réponse le plus souvent personnalisée, adaptée aux difficultés de ces jeunes, ce qui évidemment va à l'encontre d'une réponse de masse aux outils indifférenciés et répondant essentiellement aux jeunes les plus autonomes ou matures.

Les dispositifs ou actions à mettre en place doivent tenir compte de cette exigence sous peine de créer un décalage supplémentaire pour des jeunes en voie de rupture ou déjà engagés dans un processus d'exclusion d'avec la société.

Les relations avec les missions locales ont évolué de façon positive ces dernières années. Elles varient d'un territoire à un autre, mais le référent "club de prévention spécialisée" est connu, sollicité en fonction des situations à traiter.

Chaque fois qu'un jeune peut aller seul à la mission locale, le conseiller ne sait pas forcément qu'en amont de cette démarche, un accompagnement éducatif a été effectué par un éducateur.

La direction du service a participé aux deux réunions mises en place du Comité de suivi, mais les échanges généralistes n'ont pas porté sur la création d'outils de pilotage communs pour mieux identifier la place ou les spécificités des jeunes suivis par la prévention spécialisée.

Nonobstant ces freins, il faut souligner le caractère volontariste des équipes pour appréhender cette question de l'insertion sociale et professionnelle. Comme cela nous a déjà été dit par des partenaires : « A feu Vert, vous faites feu de tout bois », toutes les pistes sont investiguées, qu'elles requièrent les structures existantes (missions locales - équipes emploi insertion - initiatives des agents de développement dédiés à l'insertion - initiatives des mairies - école de la deuxième chance), celles plus opérationnelles des forums de l'emploi, des portes ouvertes des CFA) mais aussi les réseaux des entreprises d'insertion (Infobat- Travail au Clair - UREI) ou parfois ceux des éducateurs eux-mêmes.

Les créations d'INFOBAT et du SAFIP sont la preuve de l'importance accordée à la formation et à l'insertion par la Fondation qui les soutient financièrement directement.

Ainsi à INFOBAT, en 2007, sur les 12 postes d'insertion huit d'entre eux ont été orientés par les équipes de prévention.

Ce travail de pas à pas pourrait sans doute être assorti d'une évaluation quantitative plus fine qui rendrait compte des résultats souvent tangibles des mises à l'emploi, de leur durée, de leur nature (CDD - CDD - intérim - contrats aidés), des relais sollicités mais aussi des obstacles, des échecs.

3. L'émergence de nouveaux partenariats dans une logique de projet territorial

3.1 Les mairies d'arrondissement (page 40)

Les relations avec les élus des arrondissements sont régulières, elles sont loyales et constructives, particulièrement avec les élus chargés de la prévention ou de la sécurité. Nous les rencontrons de façon spécifique pour évoquer nos constats sur les quartiers, nos inquiétudes parfois et nos réalisations.

Les actions en direction des collégiens dont l'accompagnement scolaire ne représente qu'un aspect sont reconnues et ne constituent pas « un repli » mais une stratégie liée à une conception de prise en charge globale de jeunes, considérés dans leur milieu naturel de vie (scolarité - quartier - vie collective avec leurs pairs).

Ces actions favorisent « le faire avec » et le « vivre ensemble », consolident les liens éducatifs qui seront de véritables atouts pour accompagner leur structuration d'adulte de demain et avoir une légitimité pour modifier le comportement délictueux de certains.

3.3 La justice (page 42)

Nous insistons sur l'importance du travail de coopération avec les magistrats des juridictions mineurs, les éducateurs de la P.J.J., des intervenants pour les majeurs (SPIP - Comité de probation - JAP), des services pénitentiaires.

PRECONISATIONS

SUIVI DE L'ACTIVITE

- Préconisation n° 1 : Demander à l'association d'utiliser une application informatique pour mieux connaître le public en direction duquel ses équipes interviennent.

Chaque équipe gère en interne avec le respect de la déontologie liée à nos missions (arrêté de 1972 - charte départementale de la PS) un listing de son public. C'est ce listing qui permet que le comptage quantitatif demandé par la DASES repose sur des réalités de jeunes suivis de façon régulière ou occasionnelle. Ce travail d'identification est réalisé deux fois dans l'année, au moment de l'élaboration du Projet d'Action Educative en octobre et en janvier pour la rédaction du rapport d'activité de l'année écoulée.

Il s'agit d'un temps de diagnostic qui évalue les jeunes et groupes de jeunes sur lesquels l'équipe veut agir, à partir de leurs problématiques principales. Ce projet précis, défini par tranche d'âge intègre une connaissance fine de leurs difficultés.

Lors de la rédaction collective du rapport d'activité, un bilan des actions dans toute leur diversité est fait avec les démarches entreprises, mais une quantification plus explicite serait de nature à rendre plus lisible ce lent travail d'accompagnement.

Au sein du service, seules les fréquentations d'action collectives de séjours sont gérées de façon informatique et exploitées par les éducateurs sur plusieurs années. Nous allons réfléchir et l'élaboration du cadre de l'évaluation interne en cours va nous y aider, à l'identification d'indicateurs qui explicitent mieux les problèmes des jeunes, les actions menées par nature d'intervention (scolarité - accès aux loisirs - insertion - santé - citoyenneté - accès aux droits...).

- Préconisation n° 2 : Elaborer au préalable (et en concertation avec la DASES et la DDEE) une batterie d'indicateurs permettant de mieux mesurer les résultats obtenus notamment en matière d'insertion professionnelle.

La Fondation a mis en place une formation pour l'ensemble de ses cadres (cadres de direction et cadres intermédiaires) avec l'appui d'un consultant expert pour l'élaboration d'un cadre d'évaluation interne conformément aux exigences de la loi de janvier 2002-2 dans laquelle tous les établissements et services sont entrés.

Cette première phase achevée, le service parisien va poursuivre cette construction d'outils avec l'ensemble des éducateurs dès septembre 2008 afin d'ajuster les indicateurs les plus pertinents, au regard des missions confiées à la prévention spécialisée.

Ce travail va s'enrichir des recommandations de l'audit de l'inspection générale de la Ville de PARIS, des souhaits exprimés.

- Préconisation n° 3 : Produire un travail d'analyse des grilles horaires des éducateurs afin de mettre en évidence le poids affecté à chacun de leur domaine d'intervention (y compris la coopération partenariale).

Cette exploitation existe depuis plusieurs années, elle est le fruit d'un travail mené avec les chefs de service en 1999, au moment de la mise en place de la RTT. Il s'est agi de mesurer l'impact des 35h. L'enjeu était de distinguer travail direct mené en présence et avec le public, du travail indirect, comprenant les temps dédiés aux réunions internes ou externes, les relations partenariales d'intérêt général ou celles liées au suivi d'un jeune.

Chaque trimestre, les équipes reçoivent l'état de leur gestion horaire avec un objectif de respecter les accords de la Fondation quant au droit du travail, mais aussi celui de notre présence dans les quartiers tout au long de l'année.

TRAVAIL DE RUE

- Préconisation n° 4: Faire expertiser par la DASES et les mairies d'arrondissement les éventuelles lacunes en matières de couverture de certains territoires (cf. rues Olivier Métra et des Rigoles ainsi que le quartier du bas Belleville paris 20^{ème}).

Nous avons été à l'initiative d'une extension de territoire sur le secteur bas Belleville côté 19^{ème} arrondissement incluant la cité dite des Chauffourniers. Notre analyse des réalités socio démographiques, socio économiques des quartiers nous amène à être attentifs aux évolutions et les anticiper pour être présents dans les secteurs où nous sommes les plus utiles.

Les problématiques des rues Olivier Métra, Rigoles, Frédéric Lemaître sont connues et nous savons qu'il existe des difficultés de cohabitation entre des groupes de jeunes et des habitants regroupés en amicale de locataires.

La densité de l'habitat, les tensions anciennes (fermeture d'une Antenne jeune) nécessitent une étude plus approfondie car l'équipe Pelleport, proche est déjà mobilisée dans les secteurs de la cité Bonnier et de Télégraphe et n'a pas les moyens suffisants pour élargir son action.

- Préconisation n° 5: Remédier au manque de visibilité de l'action des équipes de Feu Vert :
 - sur un plan matériel, en améliorant la signalétique des locaux utilisés par les équipes,

Il ne nous paraît pas indispensable, pour le local de chaque équipe, d'aller au-delà de l'identification existante sur les vitrines (il s'agit principalement de boutiques sur rues).

- sur un plan institutionnel, en intensifiant les actions d'information vis-à-vis des associations de bailleurs et de locataires.

Nous rencontrons les bailleurs et les locataires soit lors des conseils de quartiers ou des réunions initiées par les EDL (GUP à Curial) sur le cadre de vie, soit lors de réunions consécutives à des tensions (Amandiers - Piat- Envierges - Cascades).

Des projets conséquents sont en cours avec l'OPAC, sa direction générale (direction de la Politique de la Ville - mission insertion par l'économique), ses directions territoriales (sud ouest et nord est), ses responsables des pôles sociaux. Nous participons, dans la Cité des Chauffourniers (équipe Rebeval) à une démarche participative dans laquelle les locataires sont associés et allons impliquer des jeunes dans la réalisation de fresques d'embellissement.

Plusieurs projets de chantiers d'insertion se construisent avec l'OPAC cité Michelet (équipe Curial) et aussi dans d'autres quartiers du 19^{ème}.

Nous avons quelques jeunes salariés de régies de quartier (11^{ème} - 19^{ème}) qui effectuent des travaux d'entretien pour divers bailleurs sociaux.

- Préconisation n° 6: Améliorer l'articulation avec certains dispositifs de la Ville de Paris (notamment les correspondants de nuit) par des réunions de concertation avec la DPP.

Des membres de la DPP participent aux instances mises en place dans les territoires Politique de la Ville et cela nous permet des échanges réguliers. Cependant, nous pourrions envisager

d'investiguer, en respectant les missions et les responsabilités réciproques aller plus loin dans la concertation.

- Préconisation n°7 : Réfléchir au travail de rue la nuit avec les directions concernées (DASES, DPP) et les mairies d'arrondissement.

Une éventuelle expérimentation devra être évaluée rigoureusement.

Nous sommes réservés, sur un travail de rue, la nuit, s'il est question d'une présence systématique et régulière au-delà de 22h des éducateurs des équipes. Ce travail nous paraît différent des missions éducatives exercées aujourd'hui dans le champ de la protection de l'enfance.

Cependant, nous ne sommes pas hostiles à un examen d'une présence plus tardive qui soit ajustée aux particularités des terrains, et s'appuie sur une observation maîtrisée des modes d'occupation des jeunes. Nous avons déjà signalé, dans le rapport d'activité 2007, les modifications sensibles des comportements des jeunes quant à leur présence dans la rue, leurs rapports aux nouvelles technologies (utilisation étendue du WEB - communication par blog, par tchat - par sms), leurs addictions parfois aux jeux interactifs. Ces phénomènes sont à prendre en compte pour faire évoluer nos moyens de rencontre, principalement avec les jeunes filles.

- Préconisation n° 8 : Redéfinir la fonction de chef de service éducatif afin qu'il encadre plusieurs équipes de rue comme le pratiquent les autres associations de prévention spécialisée.

Nos choix ont été confirmés au fil des années et nous ne pensons pas possible de les modifier sans remettre en cause l'équilibre managérial du service. Nous pensons qu'il est important que les chefs de services soient engagés directement dans l'action, ce qui permet un accompagnement des jeunes professionnels.

ACTION EDUCATIVE

- Préconisation n° 9 : Mettre un terme à l'intervention de Feu Vert sur le créneau du soutien scolaire des jeunes dans les écoles primaires.

Faire précéder ce désengagement d'une concertation (menée sous l'égide de la DASES, de la DASCO et de la DJS) avec les centres sociaux, les antennes jeunes et les associations spécialisées afin de dresser un état des lieux et d'éviter les discontinuités de prise en charge des jeunes dans les quartiers concernés.

Nous entendons les remarques formulées sur l'aide scolaire en direction des enfants d'âge primaire en même temps que nous restons attentifs aux nombreux enfants livrés à eux-mêmes que nous rencontrons dans la rue, aux sollicitations des enseignants qui s'alarment de certaines situations, aux parcours d'échec qui se profilent si rien n'est mis en place. Notre implication restreinte n'intervient que pour pallier certains manques dans le maillage territorial ou répondre à des besoins non couverts.

Nous sommes ouverts et disponibles pour tout état des lieux sur cette question, avec les partenaires concernés.

- Préconisation n° 10 : Evaluer les activités de soutien scolaire des équipes de Feu Vert (en liaison avec le Rectorat et la Ville).

Cette évaluation sera intégrée dans la démarche en cours au sein du service.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Préconisation n° 11: Améliorer le recueil d'informations sur les jeunes suivis à la fois par les équipes de prévention et les missions locales par l'utilisation d'une fiche de liaison qui devra être élaborée et validée par tous les partenaires concernés (missions locales, Feu Vert, DDEE et DASES).

La même fiche de liaison pourrait être utilisée avec le CIEJ.

L'utilisation d'une fiche de liaison entre les différents partenaires du secteur de l'insertion apporterait-elle, d'un point de vue strictement administratif, d'autres informations que celles recueillies lors de l'entretien d'accueil avec le jeune lors de sa première inscription à la Mission locale. De plus, quel serait l'apport autre que statistique ? Il est important que le jeune ait l'initiative de fournir ou non ce type de renseignements car certains ne diront pas qu'ils sont suivis par un éducateur de prévention. Il faut laisser au jeune la liberté de se présenter neutre de tout accompagnement auprès du conseiller.

- Préconisation n° 12: Développer les échanges d'information pratiques (études des difficultés sur les cas rencontrés) entre missions locales et les équipes de Feu Vert.

Lorsque des informations sur les difficultés d'insertion sont nécessaires les éducateurs rencontrent les référents des organismes. Ces échanges restent ponctuels, liés le plus souvent à des connaissances interpersonnelles et ne constituent une base de travail formalisée.

Ne faudrait-il pas dans un premier temps, organiser dans les missions locales un accueil qui prenne en compte les jeunes les plus éloignés de l'emploi, leur laissant un droit à l'erreur, au recommencement. Cela pourrait éviter une incompréhension ou un rejet de la part des conseillers qui estiment que certains jeunes ne sont pas prêts à accéder à l'emploi ou à entrer en formation.

Une réflexion conjointe sur l'information des filières porteuses, sur les réponses à inventer en amont avait été envisagée avec l'EDL Fontaine au Roi, mais ce projet n'a pas abouti. Il consistait à mieux aider les jeunes à se construire un parcours professionnel réaliste en adéquation avec leurs désirs, en mobilisant toute la palette des métiers, par une plus grande connaissance par les acteurs des réseaux des filières qui recrutent.

- Préconisation n° 13: Accroître le nombre de réunions de proximité dans les mairies d'arrondissement afin d'intensifier le travail de mise en relation des entreprises et des jeunes suivis par les équipes de prévention.

Nous avons participé à toutes les réunions à l'initiative des mairies, des chargés d'insertion au sein des EDL, avec un douloureux constat d'absence quasi-total de résultats. Les jeunes présentés passent rarement l'étape de l'entretien de recrutement malgré une préparation effectuée en coordination avec la mission locale.

L'accroissement des réunions peut être une solution, si celles-ci débouchent sur des propositions concrètes de partenariat avec les entreprises. Malheureusement, les réunions de ces deux dernières années n'ont pas été suivies d'effets. Les causes de cette situation n'en sont pas vraiment établies: choix peu approprié des entreprises contactées, prérequis trop élevés, manque de régularité et de coordination de ces rencontres, méconnaissance des différents acteurs ou dispositifs à l'œuvre dans ce secteur, grand nombre de jeunes en moindre difficultés...les jeunes de nos quartiers étant beaucoup plus éloignés de l'emploi ne sont pas retenus.

Dans le cadre des travaux relancés récemment par la DPVI sur la question de l'accès à l'emploi des jeunes les plus en difficultés, nous réfléchissons sur les initiatives susceptibles de répondre aux spécificités des jeunes suivis par les équipes de prévention spécialisée.

TOXICOMANIE

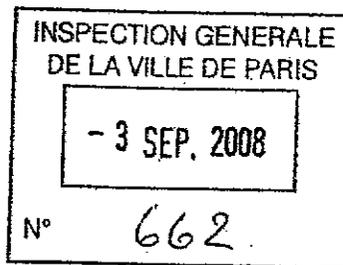
- Préconisation n° 14 : Faire bénéficier toutes les équipes de Feu Vert de la formation proposée par la Mission Prévention des Toxicomanies de la DASES.

Notre service entretient des relations régulières avec la Mission de Prévention des Toxicomanies de la DASES et plusieurs éducateurs ont suivi les cycles proposés, sans compter les actions menées en interne avec l'apport d'experts sur la consommation de cannabis, les addictions (travail avec le CRIPS - l'Espace Santé Jeunes de l'Hôtel Dieu...)

Nous avons été sollicités deux fois par l'équipe de _____ pour intervenir dans le dernier colloque organisé (10 éducateurs présents), pour témoigner à BOBIGNY de notre action préventive associant un collectif de mères "Femmes du monde, femmes du quartier".

Toujours avec l'équipe de la "Mission toxicomanie", nous avons participé à une recherche, dans le 11^{ème} arrondissement sur la question de la prévention des risques, avec l'Institut Renaudot et

L'offre de formation proposée aux éducateurs est large, elle inclut celle de la Mission Toxicomanie.

eau des Activités de Prévention pour la Jeunesse
aire suivie par

N/Ref :

Paris, le 1^{er} Septembre 2008NOTE à l'attention deMadame
Générale.

- Directrice de l'Inspection

Objet : Rapport provisoire d'audit de prévention spécialisée de la Fondation
Jeunesse Feu Vert - ARC 75 - AJAM.

P.J. : 3

Par courrier du 17 juin 2008, vous m'avez transmis les rapports provisoires d'audit de trois associations de prévention spécialisée - Fondation Jeunesse Feu Vert - ARC 75 - AJAM -.

Je vous transmets, ci-joint, les remarques que je souhaite formuler sur ces rapports qui sont globalement positifs quant à l'action et la gestion de ces trois organismes.

Pour la Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé
Le Directeur Adjoint

Rapport provisoire d'audit relatif aux actions de prévention spécialisée de la Fondation Jeunesse Feu Vert.

Ce rapport provisoire appelle les remarques suivantes :

- sur l'essentiel (et notamment sur les actions d'accompagnement scolaire réalisées auprès des enfants du primaire), La DASES partage les différentes positions des auditeurs.

Toutefois

- en ce qui concerne la « lisibilité » de l'action des équipes éducatives :

L'action de prévention spécialisée ne correspond pas à une demande de prestation venant d'usagers. Les équipes éducatives ne mènent pas des actions de communication en direction des habitants d'un quartier. L'action est dirigée vers les jeunes en difficulté repérés par l'équipe et non comme appui de l'ensemble des jeunes du quartier et de l'ensemble de leurs familles. Cette action doit demeurer dans une certaine discrétion pour être efficace : cela exclut la signalétique des locaux qui ne sont pas un lieu de permanences indifférenciée mais connus de ceux que l'équipe suit et draine.

La Fondation Jeunesse Feu Vert a toujours pratiqué une politique de partenariat ouvert et elle est généralement bien repérée par les partenaires de son action, même si ponctuellement certaines équipes peuvent traverser des difficultés à cet égard (11^{ème} par exemple).

- L'évaluation :

La fondation n'a certes pas mis en œuvre le logiciel confectionné par ARC 75 (ou une autre méthode informatique de même nature) mais elle dispose de bases statistiques assez pertinentes pour permettre d'élaborer des mécanismes de diagnostics et des analyses que sont les projets d'action éducative, précis et concrets. L'analyse lors des rapports d'activité de la mise en œuvre de ces projets (écarts entre prévisionnel et réalisé,...) apparaît une base intéressante et dynamique de l'action et de son évaluation.

La mise en œuvre au sein de toutes les associations de prévention spécialisée du processus d'évaluation interne devrait amener à une concertation pour améliorer ces analyses.